

# JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. JUIN 1794.

---

*Neque te ut miretur turba, labores*  
*Contentus paucis lectoribus.* Hor. Sat. 10, l. 1.

---



*A MAESTRICHT,*

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-  
Libraire, sur le Vrythof.

*Et se trouve à LIEGE,*

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-  
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.





JOURNAL  
 HISTORIQUE  
 ET  
 LITTÉRAIRE.

1. Juin 1794.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Histoire du clergé pendant la révolution française. Par l'abbé Barruel.*

SECOND EXTRAIT.

SI cette Histoire présente des preuves effrayantes de la corruption & de la méchanceté de l'homme, de l'impiété & de la cruauté qui mettent si fort au-dessous de la brute, la créature raisonnable faite pour être l'image de Dieu; le lecteur affligé trouve également de quoi reposer sa pensée sur des objets consolans, & des événemens dignes de cette Providence qui fait naître le bien dans le sein même du mal, ayant, suivant la remarque de S. Augustin, ré-

*Melius  
enim judi-  
cavit de  
malis bo-  
na facere  
quàm mala  
nulla esse  
permittere.*

folu de toute éternité de laisser exister les mé-  
chans pour en faire les instrumens du bien.  
C'est ainsi que l'auteur nous fait observer non-  
seulement l'effet des persécutions sur les Saints,  
je veux dire, la manifestation de la foi & de la  
force chrétiennes, mais un effet plus admira-  
ble encore sur les foibles, sur des hommes  
qui captifs à un certain point des charmes de  
ce monde, ne sembloient point préparés au  
combat, & qui ne descendoient pas dans l'a-  
rene avec des armes propres à fixer la victoire.

» En s'appesantissant sur le clergé catholique,  
» la main de Dieu avoit de grands relâche-  
» mens, de vrais désordres à punir; mais dans  
» ceux-là même qui honoroient le moins son  
» sacerdoce, il avoit encore trouvé la foi à  
» son évangile. Tous les prêtres impies étoient  
» avec Torné; tous les prêtres lâches étoient  
» avec Gobel; tous les prêtres hypocrites  
» étoient avec Lamourette; tous les prêtres  
» capables d'apostasie étoient avec Brienne,  
» & dans l'église de la réprobation. Le suc-  
» cès de l'erreur les enfonçoit dans l'abyme  
» de la dépravation; il les endureissoit. La  
» persécution produisoit sur le vrai clergé des  
» effets plus heureux. Elle ajoutoit au zèle  
» des fervens; elle appelloit au repentir  
» ceux qui avoient la foi du sacerdoce sans  
» en avoir les mœurs; & la grace opéroit des  
» changemens qui tenoient du prodige. Des  
» prélats qui naguere étaloient le luxe des  
» laïques, humilioient leur tête sous le joug  
» de la simplicité évangélique; des hommes  
» qui avoient recherché les richesses de l'E-

„ glise , s'honoroient d'être devenus pauvres  
 „ pour la cause de Dieu ; des prêtres qui ai-  
 „ moient à partager les joies du monde , em-  
 „ brassoient la pénitence ; la croix de Jesus-  
 „ Christ réduite à elle seule , & sans tous ces  
 „ mélanges du culte de la cour , du culte de  
 „ la foi , leur sembloit plus glorieuse ; leur  
 „ ame purifiée par les larmes du repentir ,  
 „ en étoit & plus sainte & plus forte. La foi  
 „ avoit agi avec le feu des persécutions : „ *Je*  
 „ *le vois bien* (disoit un de ces hommes dans  
 „ lequel nous avons vu d'abord un riche  
 „ du siècle plutôt qu'un apôtre de l'Eglise),  
 „ *je le vois bien ; du faste des grandeurs*  
 „ *& du sein des richesses , notre Dieu nous*  
 „ *rappelle aux vertus , aux combats , au*  
 „ *dénuement des premiers siècles ; il faut*  
 „ *y préparer notre ame , par une confession*  
 „ *générale , par la retraite & la médita-*  
 „ *tion de nos vérités saintes.* „ Ces disposi-  
 „ tions devenues à peu près-générales parmi les  
 „ ecclésiastiques non-affermés , avoient fait  
 „ d'eux des hommes tout nouveaux. Leur vie  
 „ étoit infiniment plus régulière & plus édi-  
 „ fiante. On les voyoit courir avec les évê-  
 „ ques , à ces retraites spirituelles , qui se suc-  
 „ cédoient dans certaines maisons de Paris ,  
 „ pour s'y pénétrer plus que jamais des vé-  
 „ rités religieuses , pour y puiser dans la prière ,  
 „ le jeûne , & la pénitence , cette force d'en-  
 „ haut qui pouvoit seule les soutenir , & leur  
 „ donner cette nouvelle vie à laquelle le Ciel  
 „ les appelloit. Dans les siècles tombant sur  
 „ leur patrie , ils voyoient ou la main du Père

„ céleste châtiant des enfans qu'il aime en-  
 „ core , qu'il veut rendre meilleurs , ou ces  
 „ arrêts terribles qui arrachent la foi aux na-  
 „ tions qui en abusent. Ils y voyoient la France,  
 „ ou convertie ou réprouvée. Ils conjuroient  
 „ leur Dieu de ne pas détourner pour tou-  
 „ jours ses bénédictions ; & leur vie épurée,  
 „ & leur constance dans la foi de leurs peres  
 „ sembloient le premier gage d'une Provi-  
 „ dence qui punissoit la France , ne la rejet-  
 „ toit pas ; qui vouloit la laver de ses iniqui-  
 „ tés , vivifier sa foi , & non pas la livrer pour  
 „ toujours aux démons de l'hérésie , du schis-  
 „ me & de l'impiété. „

La force de la foi ne se manifesta pas seu-  
 lement dans les pasteurs, elle parut également  
 dans les ouailles que le souffle de la dénaturante philosophie n'avoit pas atteintes ; dans  
 cette classe sur-tout où la simplicité des mœurs,  
 le travail & la frugalité avoient servi à nourrir  
 le doux sentiment de la piété & des vertus  
 chrétiennes. On en voit ici de touchans exem-  
 ples. „ A quelques lieues de Rennes , un la-  
 „ boureur , dont je suis bien fâché que mes  
 „ mémoires ne portent pas le nom ; un sim-  
 „ ple laboureur refusoit d'adhérer au schisme,  
 „ aux hérésies , aux intrus de la constitution ;  
 „ une compagnie de gardes nationaux vient  
 „ le chercher dans son habitation , pour le  
 „ conduire à l'office du faux pasteur. Il répond  
 „ à leurs premières instances , que sa Religion  
 „ ne le lui permet pas. Les nationaux lui  
 „ ordonnent de les suivre à l'église constitu-  
 „ tionnelle. Il refuse ; on l'entraîne ; il mar-

„ che comme un homme qui suit sans résis-  
 „ tance, quoique malgré lui, le mouvement  
 „ que des mains étrangères lui donnent. Un  
 „ premier échelier, espece de clôture qui sé-  
 „ pare les champs, ou les diverses possessions,  
 „ se trouve sur la route. Les nationaux lui  
 „ ordonnent de monter, de franchir l'écha-  
 „ lier; il ne peut pas le faire sans se donner  
 „ lui-même le mouvement; il reste immobile  
 „ & tranquille. Ils s'irritent, & ils levent leurs  
 „ sabres; il en attend les coups. Ils le fai-  
 „ sissent, placent son cou sur le poteau. L'un  
 „ a saisi sa tête par les cheveux en-delà de  
 „ la barriere, & la tient fortement appuyée;  
 „ les autres en-deçà le tiennent par le corps;  
 „ d'autres enfin, le sabre levé, menacent de  
 „ jeter la tête d'un côté, le corps de l'au-  
 „ tre, s'il ne promet de franchir l'échelier.  
 „ Il reste encore immobile, & répond : *vous*  
 „ *pouvez frapper*. Soit que les armes tombent  
 „ des mains des nationaux, soit qu'ils aiment  
 „ à prolonger l'épreuve, ils le saisissent, le  
 „ soulevent, le jettent par dessus la clôture.  
 „ Il faut en franchir trente, pour arriver où  
 „ ils l'entraînent; trente fois de la part des  
 „ nationaux, même instance, mêmes mena-  
 „ ces, mêmes mesures; trente fois de la part  
 „ du laboureur, même immobilité; & la tête  
 „ appuyée sur le poteau, presque sciée par  
 „ les sabres, même réponse. Est-il un seul  
 „ martyr qui l'ait été tant de fois en un jour?  
 „ Ce laboureur est François; j'aime à l'être  
 „ encore, malgré les révolutions de ma patrie.  
 „ Tant qu'elle produira des hommes de cette

25 espece , je ne rougirai pas de me dire fort  
 25 de son sein. — Il est aussi François Jean  
 25 Chantebel , fermier demeurant au village  
 25 du Chêne , paroisse de Martigné-fer-chaud ,  
 25 diocèse de Rennes , province de Bretagne ;  
 25 & la France , à ce nom , peut ne plus en-  
 25 vier à Rome antique celui de Scévola. —  
 25 Jean Chantebel connoissoit les devoirs de  
 25 sa Religion ; il aimoit à les lire , & à les re-  
 25 trouver dans un petit catéchisme à l'usage  
 25 des fideles pendant les persécutions du schis-  
 25 me. Ce livre précieux à sa foi fut son cri-  
 25 me ; les brigands le trouverent chez lui ; &  
 25 c'en fut assez pour le constituer prisonnier.  
 25 Un comité s'assemble , & ordonne que le  
 25 dit catéchisme soit brûlé. Un bûcher est  
 25 dressé en grande pompe. Chantebel est ame-  
 25 né ; on lui lit la sentence de son livre , &  
 25 la sienne. Il est condamné à prendre la tor-  
 25 che qu'on lui présente , & à mettre le feu  
 25 au catéchisme. Il répond : cet ouvrage con-  
 25 tient les principes de ma foi. Vous n'obtien-  
 25 drez pas de moi que j'y renonce. On le  
 25 menace , il n'en est pas ému. Un des bri-  
 25 gands saisit la torche enflammée , brûle la  
 25 main du généreux confesseur. *Oh ! ce n'est*  
 25 *pas ma main seulement* , dit Chantebel ,  
 25 *c'est tout mon corps que vous pouvez brû-*  
 25 *ler , plutôt que de me voir commettre un*  
 25 *acte indigne de ma Religion.* Les brigands  
 25 confus , déconcertés , délibèrent. Un nou-  
 25 vel arrêté ordonne qu'il sera conduit par  
 25 les rues de Martigné , monté sur un cheval  
 dont il tiendra la queue à la main. Il ne té-

„ moigne pas la moindre répugnance ; son  
 „ front tranquille au milieu des huées & de  
 „ la populace qui l'escorte , annonce tout le  
 „ calme de sa conscience. Dans le nombre des  
 „ personnes attirées par le spectacle , se trouve  
 „ l'épouse de Chantebel même. Nouvelle Ma-  
 „ chabée , elle s'empresse , & dans son lan-  
 „ gage plein d'une simplicité sublime , *tiens*  
 „ *bon* , lui crie-t-elle , *c'est pour le bon Dieu ;*  
 „ *& il l'en récompensera.* „

Quel rapprochement que celui du trône &  
 de l'autel qui s'écroulent à la fois ! L'auteur  
 n'a point négligé ce point de vue si plein de  
 grandes leçons. L'autorité des rois reposant sur  
 celle de Dieu ; l'obéissance des peuples portant  
 sur la sanction du Ciel ; toutes les idées d'or-  
 dre & de dépendance , découlant de la volonté  
 de l'éternel législateur : dès que l'idée de Dieu ,  
 de son culte , de sa loi s'oblitére , tout senti-  
 ment de devoir s'anéantit. Le roi cessa donc  
 d'être en France , du moment que Dieu n'y  
 fut plus reconnu. „ Le 10 Août fut définiti-  
 „ vement fixé pour être le dernier jour de la  
 „ monarchie Française. Il fut , ce jour affreux ,  
 „ un siècle & un cahos de fureurs , de maf-  
 „ sacres , d'horreurs , de carnage , de la part  
 „ des brigands ; de perfidie & de scélératesse ,  
 „ de la part des conjurés. Il fut pour Louis XVI  
 „ & pour la reine , un siècle d'humiliations ,  
 „ de supplices , d'outrages. Une armée com-  
 „ posée de soixante mille brigands , de traî-  
 „ tres nationaux , de toute la populace des  
 „ fauxbourgs S. Antoine , S. Marceau , assié-  
 „ gea les Tuileries. Le roi se vit réduit à

„ chercher un asile dans la salle des législa-  
 „ teurs; ses gardes Suisses, après des prodig-  
 „ es de fidélité & de valeur, au nombre de  
 „ huit à neuf cens, furent presque tous im-  
 „ molés; le château fut pillé; tous les servi-  
 „ teurs qui s'y trouvoient, furent égorgés. La  
 „ populace exerça ses ravages sur tout ce que  
 „ les arts avoient réuni de plus précieux dans  
 „ cette demeure des rois. Elle s'abreuva du  
 „ sang des mourans, elle arracha le cœur des  
 „ morts, elle mutila leurs cadavres, elle man-  
 „ gea leur chair; elle fut, pendant douze heu-  
 „ res, ivre de rage contre tout ce qui avoit  
 „ appartenu au roi, & contre tous ceux qui  
 „ l'avoient servi. L'assemblée que le roi avoit  
 „ choisie pour asile, ne fut que le théâtre des  
 „ horreurs & des atrocités qu'on lui avoit pré-  
 „ parées. Des motionnaires furieux se succé-  
 „ dèrent à la barre, pour l'accabler d'injures,  
 „ d'invectives & de menaces. Les législateurs  
 „ Jacobins ajouterent au calice d'opprobres,  
 „ tout ce que la plus perfide calomnie pou-  
 „ voit accumuler sur un monarque, dont la  
 „ chute & les malheurs étoient le plus doux  
 „ de leurs triomphes. Les lâches constitution-  
 „ nels l'abandonnerent, & s'unirent contre  
 „ lui à Brissot. Il entendit prononcer les dé-  
 „ crets qui lui ôtoient ses ministres, qui sus-  
 „ pendoient ses droits à la couronne, & qui  
 „ finirent par le confiner lui & sa famille dans  
 „ les tours du Temple, d'où il ne devoit for-  
 „ tir que pour être conduit à l'échafaud. —  
 „ Il étoit dit que l'autel & le trône s'écrou-  
 „ leroient ensemble. La journée du 10 Août

» n'étoit pas encore terminée ; & déjà les listes  
 » des évêques , des prêtres non-affermés ,  
 » partoient de l'hôtel des municipes , pour  
 » être distribuées dans toutes les sections de  
 » Paris , avec ordre de s'affurer des personnes  
 » de ces prêtres , & de les entraîner dans l'é-  
 » glise des Carmes , ou bien dans la maison  
 » de S. Firmin , désignées pour leur prison. »

Ailleurs l'abbé B. revient encore sur cette grande idée , sur cette importante leçon que les rois peuvent oublier soit dans le délire de l'orgueil , soit dans un funeste abandon à des conseillers perfides ; mais que les événemens ne tardent pas à leur remettre sous les yeux.  
 » L'autel étoit ensanglanté ; le trône devoit  
 » l'être. Les impies devoient finir par être ré-  
 » gicides ; le troisieme mois depuis le massa-  
 » cre des prêtres , ne s'étoit pas encore écoulé :  
 » Louis XVI parut sur l'échafaud , & sa tête  
 » tomba sous les décrets d'une convention  
 » d'affassins , appelée nationale. Ainsi se vé-  
 » rifia cette prédiction si long-tems , si sou-  
 » vent répétée par les ministres du Seigneur :  
 » la même main qui menace l'autel , renver-  
 » sera le trône. »

Nous ne présenterons pas ici ces théâtres de sang où furent immolés , selon l'expression de l'auteur , ces grandes hécatombes , où l'on vit se déployer le regne de l'enfer personnifié dans les instrumens de sa fureur contre les Saints ; où sonna l'heure de la puissance des téné-  
 bres pour les serviteurs comme elle avoit sonné pour le Maître ; nous nous contenterons d'ob-  
 server que dans son triomphe même l'impiété

*Hæc est  
 hora vestra  
 & potestas  
 tenebra-  
 rum.*

*Hæc est  
victoria  
quæ vincit  
mundum,  
fides vestra.*  
1. Joan. 5.

est obligée de reconnoître sa défaite, & de rendre hommage à une force qu'elle ne peut abattre, qui s'accroît sous ses coups, & dont elle consume la victoire en la dégageant des liens de la mortalité. „ Il est heureux de n'avoir à présenter ici d'autres victimes, que celles dont la cause, la fermeté & la constance ennoblissent l'homme, plus encore que la férocité des tyrans ne le dégrade. Le philosophe peut s'indigner, le citoyen pâlit d'effroi; le chrétien fuit avec admiration ces ames fortes au combat. Elles n'ont qu'un mot à dire; le serment de l'erreur peut leur rendre la liberté, la vie, les acclamations du peuple & des bourreaux qui les entourent. Qu'est-ce pour eux que cette vie, & que sont ces acclamations, balancées avec la gloire de mourir pour une vérité, de mourir pour le Dieu de toute vérité! Pas un seul de ces prêtres qui hésite; pas un seul qui demande s'il est encore tems de racheter cette vie mortelle par le mot de l'erreur. Il est donc une vie meilleure, une vie éternelle pour celui dont le cœur, & s'attache & s'unit indivisiblement au Dieu de vérité. Il est donc bien puissant & bien fort, ce Dieu de vérité: puisqu'une simple émanation de sa pensée le rend présent à l'homme; rend l'homme supérieur, invincible, & à tous ses tyrans & à tous ses bourreaux. L'instant où la victime tombe, n'est pas le triomphe de Péthion, de Marat ou de Roberfpierre; c'est l'instant de leur honteuse défaite; ils ont pu égorgé; ils n'ont

„ pas pu faire du prêtre un apostat. Son corps  
 „ tombe, son ame s'éleve dans les cieux, les  
 „ anges se disputent l'honneur de l'y porter,  
 „ & de la présenter au Dieu qui triomphe  
 „ dans elle. Ce Dieu, que peut-il voir arriver  
 „ de la terre, de plus grand, de plus noble,  
 „ de plus digne de lui, que l'homme qui a  
 „ su mourir pour lui? „

En acquiesçant avec le sentiment de la foi  
 à ces chrétiennes & consolantes observations  
 on ne peut s'empêcher de pleurer la perte  
 d'un si grand nombre d'excellens prêtres, pro-  
 fondément instruits, ardemment zélés, puis-  
 sans en œuvres & en paroles, si nécessaires  
 ou du moins si excellemment utiles à la resta-  
 ration de la Religion, si la Providence a résolu  
 de la rétablir en France. Ce sont les lumieres  
 d'Israël que dans cette vue même & cette  
 crainte la philosophie a voulu éteindre : tan-  
 dis que d'un autre côté on voit l'accomplif-  
 sement de cette menace terrible que fait un  
 Dieu irrité, d'enlever les prophetes & les doc-  
 teurs à des peuples indociles & ingrats. (a)

---

(a) *Ecce enim Dominator Dominus auferet a Je-  
 rusalem & a Judà judicem & prophetam, & hono-  
 rabilem vultu, & consiliarium, & sapientem, &  
 prudentem eloquii mystici. Isai. 3. Qu'on conti-  
 nue à lire la suite de ce même chapitre, & qu'on  
 dise que l'on n'y reconnoît pas trait pour trait le  
 sort de la France. Et dabo pueros principes eorum,  
 & effeminati dominabuntur eis. Et irruet populus,  
 vir ad virum, & unusquisque ad proximum suum,  
 tumultuabitur puer contra senem, & ignobilis contra  
 nobilem. &c. &c.*

Un autre résultat de ces massacres, également utile & honorable à la Religion, est le plein dévoilement de l'hypocrisie philosophique, la vraie & indélébile détermination du sens des doucereux mots *humanité, sensibilité, tolérance*, par lesquels des fourbes sanguinaires ont si long-tems joué les crédules, peuples, & rois. » L'atrocité des prétendus  
 » philosophes du jour devoit enfin se démasquer. Il falloit que l'univers apprît ce que  
 » c'étoit que cette tolérance qu'ils demandoient depuis tant d'années, comme le  
 » chef-d'œuvre de la sagesse humaine. Il falloit que leur superbe fût humiliée par le  
 » développement successif de leur haine féroce contre Dieu, contre le sacerdoce &  
 » la royauté. Il falloit que l'univers apprît à connoître la réalité du vœu de Diderot, le  
 » pere des impies du jour : *quand verrai-je le dernier des rois étranglé avec les*  
 » *boyaux du dernier des prêtres !* Cette haine infernale étoit toute passée du cœur  
 » de Diderot dans celui de Condorcet ; du cœur de Condorcet dans celui des Ma-  
 » nuel, des Roberespierre, de tous les municipes du grand club, & de tous les  
 » grands maîtres des Jacobins. Car ils se disoient aussi tous philosophes, ils parloient  
 » aussi tous d'humanité, de tolérance universelle, des lumieres à répandre dans tout le  
 » genre humain, de l'empire de la philosophie, de la raison suprême à substituer au  
 » regne de la religion, de la superstition, du culte des autels, & du sceptre des sou-

„ verains. C'étoit une vraie secte que ce Con-  
 „ dorcétisme; elle s'étoit unie à toutes celles  
 „ du royaume pour opérer la révolution. Elle  
 „ avoit d'abord appelé la spoliation, le vol,  
 „ ensuite les verges, contre les prêtres. Bien-  
 „ tôt ses verges s'étoient changées en nerfs de  
 „ bœuf; les piques & les haches avoient enfin  
 „ paru. L'assurance de l'impunité avoit banni  
 „ la honte de faire des martyrs, le tems ar-  
 „ rivoit où le Ciel humiliant les sophistes,  
 „ manifestant la rage que cachoit leur or-  
 „ gueil, alloit montrer dans le cœur des im-  
 „ pies, le cœur des cannibales; où l'univers  
 „ devoit apprendre qu'entre l'école de Con-  
 „ dorcet & celle de Jourdan, il n'y avoit pas  
 „ plus de différence qu'entre l'ouvrier & l'in-  
 „ strument, entre Tibere & ses bourreaux. „

A la fin de l'ouvrage l'auteur discute le ser-  
 ment *de liberté & d'égalité*, avec cette force  
 de raisons, avec cette logique exacte & précise,  
 qui distingue ses écrits. Dans l'église des Car-  
 mes le serment fut généralement rejeté; quel-  
 ques-uns en très-petit nombre qui avoient  
 proposé quelques doutes, revinrent d'abord à  
 l'unanimité. A l'hôtel de la Force il y eut quel-  
 que partage d'opinions. M. Barruel rapporte  
 les raisons de M. Flaust qui étoit pour l'af-  
 firmative, & n'est pas embarrassé à les réfuter.  
 Mais ce qui les réfute encore mieux est la  
 manière dont parle M. Flaust lui même de la  
 faute qu'il fit de prêter le serment. „ J'étois  
 „ comme stupide & hébété d'horreur. Tout-  
 „ à-coup mes conducteurs s'arrêtent; je me  
 „ trouve devant ce tas de victimes que re-

„ couvrent le tronc sans tête de madame de  
 „ Lamballe, la poitrine couchée & les bras  
 „ étendus sur ce monceau de morts; tout le  
 „ bas de ce cadavre penché de mon côté,  
 „ la plante de ses pieds touchant presque les  
 „ miens. Vingt-six heures de trouble, de  
 „ frayeur, d'angoisses, d'horreurs, & ce spec-  
 „ tacle sous mes yeux, pour couronner mon  
 „ agonie! que pouvoit-il encore me rester de  
 „ l'homme, si ce n'est cet instinct qui le porte  
 „ à sauver comme il pourra les restes de sa  
 „ vie. Le ferment de la liberté & de l'égalité  
 „ avoit fui de ma pensée. C'est alors que me  
 „ faisant lever la main sur ces cadavres, le  
 „ bourreau conducteur prononce, & m'or-  
 „ donne de prononcer avec lui ce ferment.  
 „ Je veux me recueillir; avec toute la vitesse  
 „ de l'éclair, je rappelle ces raisons que j'a-  
 „ vois alléguées pour me persuader que je pou-  
 „ vois jurer. Je l'avoue, pas une de celles  
 „ qui pouvoient me dissuader, ne se présente  
 „ à moi. Je crains, en refusant, d'être mar-  
 „ tyr, non de la foi, mais d'une simple opi-  
 „ nion. J'hésite cependant; je fais qu'alors les  
 „ glaives s'avancerent; je ne m'en apperçus  
 „ pas; je jurai; je ne fais si ce fut machina-  
 „ lement, ou comment. La foule s'ouvre; on  
 „ me permet de me retirer. Ma raison & la  
 „ réflexion arrivent. Qu'ai-je fait? O mon  
 „ Dieu! Que n'ai-je été conduit, & que ne  
 „ suis-je mort aux Carmes avec mes freres! „  
 De tels aveux contrastent glorieusement avec  
 le même ferment prêté de sang froid, & dé-  
 fendu avec plus de sang froid encore; & sol-  
 licitent

licitent tout autrement le pardon qu'une orgueilleuse apologie. Ne jugeons pas, dit l'abbé B., un homme qui s'accuse ainsi lui-même, ou plutôt qui ne fait s'il fut coupable, ou même s'il lui restoit assez de liberté pour l'être. Mais plaignons-le d'avoir été si vivement frappé de cette fausse idée : *Je ne ferai martyr que d'une opinion.* C'étoit précisément parce que la légitimité de son serment n'étoit qu'une opinion, qu'il eût été martyr de son devoir, en le refusant. Plus cette opinion étoit incertaine, plus il devoit préférer la mort au serment, suivant les loix de cette vraie morale qui dit : Abstenez-vous ; mourez plutôt que de vous exposer à jurer contre la vérité, à prendre le Dieu même de toute vérité à témoin du mensonge.

Le coup d'œil général que l'auteur en finissant son ouvrage, jette sur la France, est bien propre à produire de grandes réflexions, & à laisser le lecteur dans un sentiment profond de tristesse & d'horreur, en élevant néanmoins sa pensée & ses espérances vers le grand Maître du monde *qui fait fleurir les empires & les détruit, & les remet derechef dans leur premier état.* Qui pourroit développer encore l'histoire de cet enfer ? Elle n'est, & ne peut être connue que par quelques victimes qui lui échappent malgré lui. Les démons qui y regnent, ont encore l'orgueil de ne laisser approcher aucun de ceux qui pourroient dévoiler leurs désordres, leur confusion, leurs nouveaux forfaits, & sur-

Tome II.

Observ.  
multipliées & incontestables sur le même objet,  
1 Avril 1794, p. 492, & autres cités *ibid.*  
— Avis paternel du pape, 1 Mai, p. 109; ci-dessous p. 227.  
— Jugement des ministres protestans, 15 Mai, p. 189.

Qui multiplie & perditeas, & subversas in integrum restituit. *Job.*

25 tout les montrer, tels qu'ils sont, sous la  
 25 main d'un Dieu vengeur. Les nations en  
 25 ont assez appris, & j'en ai assez dit pour  
 25 montrer par quels crimes & par quelles hor-  
 25 reurs, la plus impie des sectes appella ces  
 25 fléaux. Puisse le Dieu qu'elle a forcé de les  
 25 verser sur ma malheureuse patrie, se laisser  
 25 fléchir enfin ! Si le sang de ses martyrs d'a-  
 25 bord cria vengeance, qu'il crie enfin misé-  
 25 ricorde. Ils sont nos freres, ces martyrs ; ils  
 25 se joindront à ces légions de prêtres qu'ils  
 25 ont laissé dispersés sur la terre. Ils nous  
 25 verront les presser, les invoquer & les sol-  
 25 liciter de faire à notre Dieu commun une  
 25 sainte violence. Ils étoient nos amis ; ils sont  
 25 morts pour avoir refusé le parjure du schis-  
 25 me, de l'hérésie & de l'impiété ; notre cause  
 25 est la même ; le décret même de notre exil  
 25 n'en expose point d'autre ; nous le rappel-  
 25 lons avec confiance à nos martyrs. Qu'ils  
 25 unissent leurs vœux aux nôtres ; que leurs  
 25 prières soient plus puissantes que les crimes  
 25 des méchans ! Que l'impie se convertisse !  
 25 Que les beaux jours de la France renais-  
 25 sent ! Que son trône & ses autels soient ré-  
 25 tablis ! Assez long-tems les oreilles ont tinté  
 25 aux nations des vengeances d'un Dieu sur  
 25 cet empire infortuné. Les maîtres de la terre  
 25 sont instruits ; l'Europe épouvantée a vu les  
 25 fléaux qu'appelloient les blasphemes d'une  
 25 fausse sagesse. Si le nom des impies, si la  
 25 mémoire de leur école se conservent encore,  
 25 ce sera comme le souvenir d'une grande  
 25 peste, & des armées d'insectes, de reptiles,

» dont la corruption l'avoit engendrée. Un  
 » souvenir plus cher à nos annales, plus doux  
 » aux prêtres du Seigneur, fera celui des na-  
 » tions qui les accueillirent, & des bienfaits  
 » dont elles les comblèrent. »

---

*Lettre à M. le comte de Lally-Tollendal,  
 par M. l'abbé d'Egrigny, vicaire-général  
 de Bourdeaux. Seconde édition. Lon-  
 dres, & se trouve à Liege, chez Lemarié;  
 à Bruxelles, chez Le Charlier. 1792. In-8vo.  
 de 32 pag.*

**P**ARMI ceux qui se sont signalés en 1789,  
 1790, en faveur du nouvel ordre de choses,  
 on a distingué M. le C. de Lally. Témoin  
 du train que prenoient les affaires, & des  
 excès effrayans de la démocratie, ce député  
 a pris le parti de la retraite; & lorsqu'il ap-  
 perçut de près le danger de Louis XVI, il en-  
 treprit sa défense: en cela, comme en tout  
 ce qui avoit précédé, imitateur ou allié de  
 M. Necker. Les réflexions que nous avons eu  
 l'occasion de faire sur celui-ci \*, M. l'abbé  
 d'E. les fait sur M. le C. de L., & bien d'au-  
 tres encore très-pressantes, telles que celle-ci.

» Vous avez encore, monsieur le comte, la  
 » ressource de cette excuse bannale dans la-  
 » quelle la conscience cherche du repos, &  
 » l'amour-propre confus, une consolation: je  
 » la vois tous les jours employée par nom-  
 » bre de personnes pour justifier l'erreur, je

\* 1 Fév.  
 1793, P.  
 180.

„ devrois dire , la sottise de leur opinion : Qui  
 „ eût jamais cru que les choses en seroient  
 „ venues à ce point ? Qui eût dit que tous  
 „ ces événemens seroient arrivés ? On se  
 „ seroit cru coupable de les imaginer , com-  
 „ ment les pouvoit-on prévoir ? . . . . Qui  
 „ l'eût cru ? Qui l'eût dit ? Un homme qui con-  
 „ noissoit l'esprit de son siècle , un homme  
 „ qui ne s'abusoit pas sur la philosophie du  
 „ tems , qui en connoissoit les auteurs , qui  
 „ en avoit suivi les progrès , qui en avoit ob-  
 „ servé l'influence dans les mœurs ; un homme  
 „ qui n'étoit pas étranger à l'histoire , enfin  
 „ un homme qui n'auroit eu que du bon  
 „ sens , des principes , de la bonne foi &  
 „ de la droiture , devoit être à l'abri d'une  
 „ telle erreur. Mais n'eussiez-vous pas tous  
 „ ces avantages , fussiez-vous un homme  
 „ comme un autre , cette excuse ne pour-  
 „ roit vous servir , parce qu'il ne peut y  
 „ en avoir pour celui qui , détruisant l'ordre  
 „ de choses établi de tout tems , forme le  
 „ dessein criminel d'y substituer un rêve de  
 „ l'imagination , lequel répugne aux mœurs ,  
 „ au génie , au climat de son pays ; qui ha-  
 „ zarde un nouveau système politique que re-  
 „ pousse une habitude contraire de quatorze  
 „ siècles. Alors , il n'y a plus de données pour  
 „ calculer les suites de ce changement ; on  
 „ ne peut plus assigner jusqu'où peuvent aller  
 „ les maux qui en font le résultat nécessaire ;  
 „ la pensée se perd , se confond dans leur  
 „ immensité. „  
 „ Comme malgré l'espece de révolution sur-

venue dans l'esprit de M. de L., il tient toujours à la constitution de 1791 qu'il cherche à modifier en y amalgamant une partie du gouvernement Anglois, son adversaire attaque cette constitution avec vigueur, démontre qu'elle est la cause efficiente de tout ce qui est arrivé depuis de malheurs & d'horreurs en France, & réfute vivement le propos d'un membre du parlement d'Angleterre sur ce sujet. » J'ai lu dernièrement, non sans surprise, » dans l'adresse proposée par un lord à la » chambre des pairs pour être présentée au » roi, que la constitution décrétée par la première assemblée, avoit le *vœu de la pres-* » *qu'unanimité de la nation...* Oui peut- » être, si l'on considère la nation numérique- » ment; mais sûrement non, si on la considère comme composée des trois ordres, & » des propriétaires fonciers de toutes les classes. Il n'est pas permis à un homme éclairé, » à un homme d'état, encore moins à un » homme d'état d'Angleterre, où il n'y a » pas un brin d'herbe qui ne soit représenté, de la considérer autrement. Au reste, » nous méritons bien cette insulte; dans l'avilissement où nous sommes tombés, un peu plus ou un peu moins de mépris, n'est pas » une affaire. Quoi! elle a le *vœu de la pres-* » *qu'unanimité de la nation*, cette constitution qui est un monstre en politique, de » l'aveu de tous ceux qui sont versés dans la » science des gouvernemens; cette constitution incohérente, contradictoire dans ses » détails, insignifiante, indéfinissable dans son

„ ensemble , impraticable dans son applica-  
 „ tion , dont la base est une chimere , une  
 „ absurdité , puisqu'elle est bâtie sur cette  
 „ fausse déclaration des droits de l'homme , qui  
 „ a été une véritable déclaration de guerre à  
 „ tout ordre social établi sur la terre ; une  
 „ constitution dont un des points fondamen-  
 „ taux est , *que la loi ne connoit point la*  
 „ *religion* ; car prenez garde , elle ne dit  
 „ pas que toutes les religions sont indifféren-  
 „ tes aux yeux de la loi , qu'elles lui sont  
 „ toutes également respectables , mais *qu'elle*  
 „ *n'en connoit pas* , par conséquent une confi-  
 „ titution fondée sur l'athéisme ; une consti-  
 „ tution dont on peut dire *que le flot qui*  
 „ *l'apporta recule épouvanté* , puisque ceux  
 „ qui l'ont faite , n'ont pas eu le courage de  
 „ la défendre contre ceux qui l'ont attaquée ,  
 „ & que plusieurs même d'entr'eux en ont  
 „ fait la censure. C'est une pareille constitu-  
 „ tion qui a le vœu de la *presqu'unanimité*  
 „ *de la nation* ! On voit que le lord a lu  
 „ le Moniteur & le Logographe , où sont rap-  
 „ portées toutes les adresses des départemens ,  
 „ & que c'est d'après ces papiers authentiques  
 „ & incapables de mentir , qu'il s'est fait une  
 „ juste idée de la révolution Française. —  
 „ Ma surprise est à son comble , quand , dans la  
 „ même adresse , je vois l'honorable membre  
 „ (ici il ne s'agit plus d'un fait sur lequel  
 „ absolument il a pu être trompé , mais d'un  
 „ point de droit politique ) avancer que cette  
 „ constitution *avoit établi une monarchie li-*  
 „ *mitée*. Que nos Guillaume-le-Songeur aient

» cru nous donner une monarchie limitée,  
 » cela se conçoit; qu'ils l'aient persuadée à de  
 » bons curés, à de méchans avocats, à de  
 » gros payfans, à de petits marchans, à d'igno-  
 » rans magistrats, à de fots financiers, les  
 » uns étonnés de penser, les autres bouffis,  
 » enivrés, comme le bourgeois gentilhomme,  
 » des honneurs qu'on leur rendoit, & d'être  
 » membres de la *premiere assemblée de l'u-*  
 » *nivers*, tous, fiers de donner une *consti-*  
 » *tution à la France qui n'en avoit pas*,  
 » cela se conçoit encore; mais qu'un Anglois,  
 » qu'un ministre de la Grande-Bretagne en  
 » soit persuadé! l'esprit en demeure interdit.  
 » Une monarchie sans monarque! En effet,  
 » est-ce un monarque, celui qui ne fait pas  
 » partie intégrante de la constitution, qui lui  
 » seul est étranger à la loi, qui n'en est que  
 » le greffier, qui est un hors-d'œuvre dans l'é-  
 » tat, qui peut disparaître sans que le mou-  
 » vement de la machine en soit le moins du  
 » monde retardé, qui est une surcharge, une  
 » superfétation politique! C'est-là une monar-  
 » chie mitigée! dites plutôt une monarchie  
 » effacée. Cela est si vrai, qu'à peine la con-  
 » stitution fut achevée, par laquelle on ac-  
 » cordoit 25 millions au roi pour sa mai-  
 » son, que l'ont vit affiché dans Paris, *vingt-*  
 » *cinq millions à gagner*. La première assem-  
 » blée avoit établi la république, & la conven-  
 » tion l'a déclarée. Voilà toute la différence  
 » des deux. »

Parmi les réflexions diverses que fait M. l'abbé  
 d'E. sur les principes de l'administration publi-

que, sur les causes qui la troublent & la corrompent, il s'en trouve une sur les projecteurs, novateurs, réformateurs, qu'on ne doit pas négliger, & qui est énoncée avec une candeur de vérité tout-à-fait charmante. » L'esprit  
 » de système est le plus aisé à avoir, voilà  
 » pourquoi tant de personnes l'ont. On brille  
 » à bon marché dans une société avec ce  
 » genre, parce que la nouveauté est tous  
 » jours favorablement accueillie. Elle trouve  
 » peu de contradicteurs, la plupart des gens  
 » étant peu en état de saisir sur le champ le  
 » faux d'un système & de le réfuter. Il en  
 » est de cet esprit comme de celui de la mé-  
 » chanceté. Rien de si aisé que de fronder,  
 » comme rien de si aisé que de médire. Mais  
 » en revanche, rien de si difficile que de faire  
 » valoir de vieilles idées, & de réussir dans  
 » des plans usés. C'est toujours par frivolité,  
 » ou par paresse, ou par ignorance, qu'on  
 » embrasse des systèmes nouveaux. En tout,  
 » Dieu nous préserve dorénavant de gens d'es-  
 » prit! c'est une onzième plaie dont il refusa  
 » de frapper l'Égypte. Il ne voulut sans doute  
 » que la punir & non pas la perdre, puisqu'il  
 » ne l'affligea pas de ce fléau. Puisse le prin-  
 » ce, destiné à nous gouverner, ne donner  
 » sa confiance qu'à ceux qu'on appelle au-  
 » jourd'hui *bonnes gens*! bon sens, probité  
 » & fermeté, voilà ce qui rétablira nos affaires,  
 » l'esprit & les talens du jour les perdront  
 » de nouveau. »

Réflex.  
 analogues,  
 1 Avril,  
 p. 528.

Il seroit difficile de faire une apologie plus raisonnable & plus courte des rois qui font

des fautes : apologie qui à la vérité n'est point adéquate, & qui suppose déjà une faute ou un défaut de qualités, sur lesquels elle ne s'étend pas ; mais qui est, autant qu'elle s'applique à son objet direct, d'une bien grande vérité. » Ce ne sont pas eux qui regnent ; » à peine est-ce par eux-mêmes qu'ils vivent ; » leurs passions leur sont soufflées, comme Mot de Vopifcus, 15 Déc. 1791, p. 610. » leurs ordres leur sont suggérés ; de manière » que l'histoire des mauvais rois n'est que celle » des mauvais ministres. Il n'y a que celle » des bons qui leur appartienne bien réellement ; soit alors que des circonstances favorables les aient laissés maîtres d'eux-mêmes, soit qu'une grande énergie de caractère ait résisté à l'obéissance qui les environne, soit qu'une rencontre heureuse de ministres ait fécondé leurs vertus. — Je ne fais quel écrivain moderne a dit que les peuples ne seroient heureux que quand ils seroient gouvernés par des souverains philosophes (Dieu nous en garde !), & moi je dis qu'ils ne seront heureux, que quand les souverains regneront par eux-mêmes. »

On a souvent remarqué que toutes les petites inventions proposées par les philosophes comme des moyens de bienfaisance & de soulagement *pour la pauvre humanité*, sont les spéculations d'une hypocrisie profonde, toujours occupée à nuire sous l'apparence de quelque service à rendre. On fait avec quel enthousiasme on a parlé des *ateliers de charité* établis par M. Necker. On étoit bien alors éloigné d'en soupçonner le

but, qui depuis s'est clairement manifesté,  
 „ Cet homme entretenoit autour de Paris,  
 „ sous le prétexte d'atelier de charité, une  
 „ troupe de bandits ramassés de tous les coins  
 „ du royaume, attirés même des pays étran-  
 „ gers, toujours prêts à se porter où le besoin  
 „ d'une émeute commandée les appelloit. „

Il est fâcheux que l'auteur de tant de bon-  
 nes réflexions ne se soit pas toujours tenu en  
 garde contre quelques idées ou du moins quel-  
 ques expressions de mode, comme lorsqu'il  
 appelle sérieusement *Précepteurs du genre*  
*humain* les froids moralistes qui ont beau-

coup verbiagé sur la vertu, sans la bien con-  
 noître, goûter ni pratiquer \*. J'abandonne  
 aussi à sa propre censure quelques proposi-  
 tions qui se trouvent à la page 30; il en est  
 une qui prise à la lettre seroit un blasphème,  
 & en la prenant moins rigoureusement, elle  
 fera toujours injurieuse à une multitude de  
 très-grands & saints personnages. On dira que  
 ces sortes d'expressions ne doivent pas être  
 sévèrement jugées : mais un homme d'esprit  
 & de bon jugement ne doit-il pas plutôt les  
 retrancher que de se mettre dans le cas d'avoir  
 besoin d'indulgence ?

Le C. de L. a répondu à cette Lettre d'une  
 manière assez étendue; l'abbé d'E. a répli-  
 qué. La *Réponse* & la *Réplique* se trouvent  
 rassemblées dans un volume in-8vo. de 120  
 pages. L'une & l'autre ne manquent pas de  
 vivacité. Comme ce combat est à beaucoup  
 d'égards personnel, nous nous abstiendrons de  
 suivre les deux athlètes dans l'arène.

\* Voyez  
 Les art.  
 EPICTETE,  
 LUCIEN,  
 SOCRATE,  
 SOLON,  
 VESPA-  
 SIEN, ZE-  
 NON dans  
 le *Di&*.  
*Hist.*

J'AI très-bien reçu le manuscrit intitulé *Apologues Philosophiques*, dont l'auteur mérite des encouragemens, que je voudrois être à même de lui donner ainsi que les avis de direction qu'il me demande : je suis réellement bien fâché de ne pouvoir lui être utile, & de devoir me borner à rendre à la sagesse de ses principes, & à la très-heureuse composition de ces Apologues la justice qui leur est due. Il y a sans doute un triage à faire (mais qui doit être très-économique) & quelques endroits à retoucher, mais en général l'ouvrage mérite de voir le jour à tout autre titre que la multitude d'écrits en prose & en vers dont nous sommes inondés. Le but en est d'ailleurs particulièrement intéressant par ses rapports avec les circonstances du tems, & son opposition avec les erreurs qui ont produit la crise où se trouve l'Europe. Pour le mettre dans le cas de pressentir le goût du public, je transcrirai une couple de ces Apologues : gardant le manuscrit à ses ordres, jusqu'à ce qu'il m'ait donné son adresse d'une manière mieux déterminée, & indiqué la voie par laquelle je puis le lui transmettre en sûreté.

## L'ANE ET LE LOUP.

Qui le croiroit ? Dans sa mélancolie,  
 L'âne mâchoit de la philosophie ;  
 Et fit tant à la fin qu'un jour il secoua  
 Les paniers sur son dos posés en équilibre ;  
 En face de son maître il se déclara libre ;  
 Puis dans les bois s'émancipa.  
 O jour de triomphe & de fête !  
 L'homme eut beau l'appeller & montrer le péril,

Qu'on trouve en semblable conquête :  
 Son beau discours parut bien puéril :  
 Notre baudet se mit en quête.  
 Il chercha la fortune ; & ma foi tout-à-coup  
 Il la trouva. Hoïa ! monsieur du Loup ;  
 Arrêtez, cria-t-il, est-ce à vous d'en connoître ?  
 O que vous êtes ignorant !  
 Sachez que je n'ai pas de maître :  
 Je suis né libre, indépendant,  
 Comme tout animal doit l'être.  
 Ce principe pour moi me paroît évident ;  
 Car de tout animal l'essence est nécessaire :  
 Vous le savez : par conséquent  
 Elle ne dépend pas d'une cause étrangere  
 Mais de la possibilité,  
 Qui fut & qui sera de toute éternité :  
 Ainsi... vous m'entendez, je pense.  
 Or, monsieur, il est clair que de notre indépendance  
 Découle notre liberté...  
 Oh ! c'est bien, dit le loup : j'admets la conséquence ;  
 Et nous en parlerons encore dans le moment ;  
 Mais je te mange en attendant :  
 Allons, sauve-toi vite au fond de ton essence.

LES CHARLATANS.

Abordez, abordez, pilotes malheureux ;  
 Enfin il est construit ce port si magnifique,  
 Et ce phare brillant du feu philosophique,  
 Ce phare, comme nous, grand & majestueux.  
 Les sables, les rochers, les flots caligineux,  
 Où vogue la morale avec la politique,  
 Tout en est éclairé : peuples, foyez heureux ;  
 Univers ! accourez, jugez ce grand ouvrage ;  
 De tout le genre humain nous voulons le suffrage :  
 Disoient les Charlatans au siècle où nous vivons.  
 L'univers accourut. O surprise cruelle !  
 Image de l'enfer ! mille bourreaux maçons,  
 Aux clameurs des hiboux d'une nuit éternelle,  
 Bâtissoient d'ossements & de cranes humains.  
 L'athéisme hideux, ce noir enfant du crime,  
 Tenoit le sceptre dans ses mains.  
 Du sang qu'il répandoit un grand, un vaste abyme  
 Emplissoit le malheureux port :  
 Où des prêtres, des rois les sanglantes reliques  
 Flottoient sur les débris des fortunes publiques.

A cet horrible aspect de naufrage & de mort,  
Le monde entier frémit & demanda vengeance.  
Hélas ! dirent alors les Charlatans maraux,  
L'erreur a tout gâté : des sublimes travaux,  
L'univers ne fait plus atteindre l'éminence.



ON vient de m'apporter le N°. 9 de la *Kerkelyke Bibliothek*, dont les auteurs paroissent bien mécontents de moi, à raison de ce que j'ai dit de l'éloge indéfini & *per totum* qu'ils ont fait de l'ouvrage de Langhans \*. Ils disent qu'ils n'en ont recommandé \* 15 Fev. 1794, P. la lecture, sans réserve, qu'à ceux qui pouvoient en juger, & faire un triage du bon & du mauvais. Quoiqu'à coup sûr je n'aie pas à me louer des procédés de ces messieurs, je laisserai à ce moyen de justification la valeur qu'il peut lui supposer. Je renonce même à l'employer à l'égard de l'espece de récrimination qu'ils font touchant l'annonce faite, il y a 3 ans, d'une espece de *farrago* sur l'Écriture-Sainte, & dont j'ai ensuite parlé moins favorablement d'après la critique qui m'a été adressée par un de mes amis, en défendant néanmoins l'ouvrage contre plusieurs articles de cette même critique \*. Je laisse à \* 15 Août 1791, p. 588. messieurs de la *Bibliothek* à examiner, s'ils n'auroient pas agi avec plus de dignité & de vérité en prenant le même parti, & corrigeant un éloge trop général, plutôt que de publier à pure perte, un article de plaintes & d'injures que le public jugera peut-être plus sévèrement que moi (a).

---

(a) D'autant que je parlois d'un ouvrage écrit en latin, sur une matière particulièrement propre

Dans le Journal du 15 Fév. p. 263, j'ai dit indéfiniment, sans nommer personne :

„ A l'occasion de ce Discours un périodiste bien intentionné a reproché aux ecclésiastiques de ne pas s'appliquer assez généralement à la composition & publication de bons ouvrages. Ce reproche fondé peut-être à quelques égards, pourroit faire la matière d'une discussion „ Et voilà nos messieurs de la *Biblioteek* qui s'appliquant cette simple & naturelle observation, & bien honnêtement énoncée, en sont devenus furieux & ne se contiennent pas à la vue de cet étrange délit. Tous les dictionnaires des injures sont vuidés sur moi & mes correspondans, sans qu'on puisse entrevoir le moindre sujet d'une si étrange colere. D'après cela j'avoue que difficilement je pourrai faire mention de leurs travaux & de leur ouvrage sans les offenser; & de là par des motifs que sans doute ils approuveront, je prends engagement de n'en parler jamais ni en bien ni en mal (a). Seroit-ce excéder en confiance que d'espérer

---

aux théologiens; & que ces messieurs recommandoient indéfiniment un livre écrit en langue vulgaire *Von den Lastern*.

(a) Ce que j'en ai dit, depuis que j'avois cru pouvoir leur supposer de bonnes intentions, a dû leur faire connoître si je leur veux quelque mal. Je vois qu'ils ont profité du conseil que je leur ai donné de s'adresser à Ausbourg pour se procurer de bons livres écrits en allemand. En attendant, je leur ai envoyé, avec le déintéressement qui ne peut les avoir aigris (pardonnez, lecteurs chré-

qu'ils me feront la même grace ? J'avoue que j'en ai quelque besoin , parce que ne recevant pas régulièrement leur ouvrage , & leur langue m'étant d'une assez difficile intelligence, ils pourroient porter des coups funestes sans que j'en fusse averti. C'est ainsi , par exemple , qu'en rendant compte de la diatribe des jansénistes d'Utrecht contre moi , ils ont changé le titre du livre , & au lieu des mots *catholiques-jansénistes* , ils ont mis , *catholiques (qu'on appelle jansénistes)*. Une telle falsification dans le titre d'un livre dit beaucoup , & tend à me faire passer pour un imposteur , d'autant que les mots *catholiques-jansénistes* font la matière des premières observations qui composent ma Réponse \*. Ne croyant pas à

\* 1 Mars  
P. 331.

la possibilité d'une telle opération , j'ai songé que peut-être les jansénistes , comprenant trop tard les réflexions que feroit naître ce titre , avoient supprimé cette édition , & l'avoient remplacée par une autre qui aura servi de thème à messieurs de la *Biblioteek* ; en quel cas je n'ai rien à dire. Mais je les prie instamment , & je les somme ici devant le tribunal du public , de produire cette édition , de la bien spécifier dans leur ouvrage. Leur honneur y est intéressé autant que le mien. C'est un fait. Les raisonnemens ou explications n'y font rien. Pour moi je tiens prêt l'exemplaire

---

tiens , une naïveté qui ne tue personne) , tout ce qui étoit en mon pouvoir. Et si je n'ai pu gagner leur confiance , ce n'est pas au moins que j'en aie repoussé les moyens.

de l'édition françoise, imprimé chez le même *J. Schnell* dont le nom est sur la leur; pour être exhibé à quiconque voudra le voir.

En attendant qu'ils produisent l'édition, dont l'exhibition est devenue une chose indispensable, non seulement en fait de dispute littéraire, mais en matière jurisprudentielle & civile; il ne doit pas m'être défendu de ressentir quelque surprise de ce que les auteurs doutent, si le bonheur du monde ne dépend pas des succès du jansénisme & de la multiplication de ses partisans, doute qu'ils expriment bien formellement dans le même n°. p. 336, où après avoir rapporté la proposition, *Que la diminution des jansénistes est l'origine des maux que souffrent l'Eglise & l'Etat, & que la propagation du jansénisme seroit le moyen propre & si long-tems désiré de rétablir le calme en Europe*, ils ajoutent tout uniment : CETTE MATIERE NOUS LA TROUVONS TROP DÉLICATE POUR LA DÉCIDER.

Comme la première règle est d'être juste, je suis dans le cas de convenir qu'après la lecture de certains articles, l'on ne peut guère douter qu'il ne se trouve dans la société des rédacteurs (qu'on dit être très-bigarrée) des hommes sages, honnêtes, instruits & orthodoxes; & d'autres pour lesquels ces mots pourroient être des antiphrases. Ce qui semble confirmer cette observation, c'est la répugnance qu'ils ont à se nommer, à déchirer le voile de l'anonyme qui inquiète le public, & la persévérance à faire une espèce de mystère de leur ensemble.

**NOUVELLES**



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 1 Avril*). L'ambassadeur de Russie, après avoir été comblé d'honneurs par la Porte, s'est mis en route le 26 du mois dernier avec toute sa suite, pour retourner à Petersbourg. Comme cette ambassade a infiniment plus coûté que de coutume au grand-seigneur, & que le nouvel ambassadeur d'Angleterre devoit aussi recevoir, d'après l'usage, tant pour lui que pour les ambassadeurs futurs, le Taïm accoutumé (appointement journalier de 500 piastras), la Porte a pris la résolution & a fait publier qu'à l'avenir elle ne recevroit plus d'ambassadeur, & ne reconnoitroit les ministres étrangers que comme envoyés; qu'en conséquence elle ne leur accorderoit que le petit Taïm, c'est-à-dire 250 piastras par jour, pendant six mois, & sans Taïm de retour.

On a reçu de l'Asie la triste nouvelle, qu'il y a eu vers la fin de Janvier un terrible tremblement de terre dans les environs d'Erzerum. La petite ville de Caïffar, située à 10 lieues d'Erzerum, & à 200 d'ici, a été entièrement détruite, & plus des deux tiers des

habitans, qui étoient au nombre de 8 à 9000, ont péri dans ce désastre. On a éprouvé à Constantinople, presqu'à la même époque, quelques légers secousses, qui ne se sont pas répétées depuis.

## R U S S I E.

PETERSBOURG (*le 2 Mai*). Il est arrivé depuis peu dans cette ville deux couriers de Stockholm, l'un adressé au ministère par le comte de Romanzow, ambassadeur en Suede, l'autre envoyé par le gouvernement Suédois au baron de Steding, son ambassadeur en Russie. Il n'est pas douteux que leur venue dans le même tems ne soit relative à des communications officielles à faire sur le système de neutralité, que la Suede a embrassé avec le Danemarck, & l'étendue que ces puissances lui donnent, ainsi que sur les armemens qu'elles font pour le maintenir. Effectivement l'on sait que les dépêches des deux couriers concernent non-seulement les armemens maritimes qui ont lieu en Suede, mais encore les démarches que l'ambassadeur Russe & le ministre d'Angleterre y ont faites à ce sujet. On ignore jusqu'à présent comment le procédé de la Suede & du Danemarck a été vu de notre cour. Du reste, les armemens maritimes continuent ici avec ardeur. Une escadre de 18 vaisseaux de ligne avec plusieurs frégates doit partir dans peu de Cronstadt & de Revel, pour se réunir à celle d'Archangel. Quant à l'insurrection Polonoise, notre gouvernement a résolu de prendre les mesures les plus vigoureuses pour l'é-

touffer le plutôt possible. C'est le prince Repnin qui va prendre le commandement général en Pologne, où il se rendra à la tête de toutes les troupes Russes de la Livonie, tandis qu'un corps considérable de l'armée aux ordres du comte de Soltikow, entrera en Pologne du côté de l'Ukraine.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 12 Mai). Une des premières suites de l'insurrection Polonoise, est, comme on l'avoit prévu, la reconnoissance du présent gouvernement de la France. Celui qui étoit chargé des affaires de la Convention près du roi & de la république, nommé d'Aigle, a été introduit à l'audience du roi, & il lui a été donné une garde de sûreté, pareille à celle qu'ont les autres ministres étrangers. Les insurgens sont exactement guidés par l'esprit de la révolution françoise. Le grand plan des chefs est de réintégrer la Pologne, & d'assurer son indépendance. Pour cet effet ils tâchent de soulever les provinces qui en ont été démembrées, & même toutes celles qu'on pourroit trouver disposées à faire cause commune avec cette république *régénérée à la mode de Paris*. C'est à quoi ces chefs travaillent par tous les moyens que peut inspirer l'intrigue, soutenue par l'enthousiasme des principes du jacobinisme. On offre aux payfans, liberté, égalité & pillage; à la noblesse, honneurs, influence & licence absolue; aux militaires butin, viols &c &c; à tout Polonois, le rétablissement de cette constitution du

3 Mai 1791, dont on s'étoit tant promis. Par les mesures prises contre les insurgens, il n'y a aucun sujet de craindre leurs entreprises. On apprend qu'un grand nombre de troupes Prussiennes arrivera incessamment vers nos frontières, pour pénétrer en Pologne. C'est en vain que Kosciusko annonce depuis le 17 du mois dernier son arrivée à Varsovie. Le général Russe Denisow le tient en échec sous les murs de Cracovie, & a même remporté ces jours derniers un avantage considérable sur un de ses corps détachés. On n'a pas encore reçu des nouvelles positives de l'action; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les insurgens ont conduit ici une centaine de chariots chargés de blessés, & qu'on a envoyé à leur secours toutes nos troupes de ligne, qui formoient notre garnison, & qui faisoient à peu-près 1200 hommes. Il y a apparence qu'on n'attend que l'arrivée du général Wurmser, qui avec 18 mille Autrichiens doit cerner la Pologne du côté de la Gallicie, pour attaquer Kosciusko dans ses retranchemens. Peu de tems décidera beaucoup de ce côté-là, & peut-être même du sort de toute la confédération; car Kosciusko, élève de Washington, émule & ami de Robespierre, est le seul pivot sur lequel tourne toute cette manœuvre; qu'il soit tué ou pris, c'en est fait des beaux plans de régénération. Quant à Varsovie, les chefs de la révolution continuent à faire travailler aux retranchemens de la ville. A cet effet ils ont mis tous les citoyens en réquisition, sans distinction de sexe, de rang ni d'état. Les magnats, les évêques, les no-

bles, les femmes, les moines & les négocians sont obligés de mettre la main à l'œuvre; la plupart bien malgré eux, & desirant la prompte arrivée des Prussiens & des Russes. Le roi qui s'est mis ouvertement à la tête de la révolution, sort presque journellement de la ville en voiture ou à cheval pour assister aux travaux & donner l'exemple. On berce le peuple de l'assistance des Turcs, qui se garderont bien de se mêler de cette affaire; de l'appui ou tout au moins de la médiation de la cour de Vienne, ce qui est absurde; d'une diversion de la part de la Suede, ce qui est plus absurde encore. Les chefs disent qu'ils travaillent à diviser les cours de Petersbourg & de Berlin; la vérité est que ces cours travaillent d'un commun accord, à extirper le mal dans sa source. Au-delà de 60 mille Russes sont en marche de tous côtés, pour reprendre Varsovie, que les confédérés sont en conséquence retrancher avec beaucoup d'activité, mais avec peu d'espoir de succès, vu l'immense étendue de la ville. La révolte qui a eu lieu le 17 Avril, n'a pas été, comme on l'avoit cru d'abord, l'effet d'une effervescence momentanée. Cet affreux événement avoit été prémédité depuis long-tems entre les émissaires des Jacobins François & les principaux agens de la révolution qui eut d'abord lieu à Cracovie; comme on le voit clairement, tant par les nouveaux détails que l'on continue à avoir à ce sujet, que par la manière même dont le plan a été exécuté. Quelques jours avant que les troubles éclataient, on avoit eu soin de répandre à Varsovie

les bruits les plus faux & les plus criminels sur le compte des généraux Russes : l'absurdité même de ces bruits fut la cause qu'on ne se donna pas la peine de les réfuter, attendu qu'on ne pouvoit s'imaginer qu'ils feroient en partie à troubler le repos public. En attendant, les factieux excitoient soudainement le peuple à se porter aux crimes dont il s'est souillé. Un grand nombre de conjurés s'étoient glissés parmi les troupes sous le nom de soldats Polonois qui alloient rejoindre leurs régimens respectifs pour protéger la réduction d'une partie de l'armée. Lorsque le 17 à 4 heures du matin la garde à cheval ayant quitté ses casernes, tomba inopinément sur un détachement Russe, derrière le jardin de l'hôtel de l'envoyé de Saxe, le peuple, excité par les séditieux, courut sur le champ aux armes. On sonna le tocsin pour donner le signal aux factieux & aux Jacobins, qui jusqu'à ce moment s'étoient tenus cachés. Il est naturel que les Russes, se voyant attaqués de toute part, par une multitude furieuse, durent se défendre les armes à la main : mais ils ne purent se former qu'en petits détachemens; & c'est ainsi qu'on leur tomba dessus, sans qu'il fût possible d'en venir d'abord à des éclaircissemens de part & d'autre. Pour prévenir de plus grands malheurs, le général Bauer voulut essayer de disperfer la foule qui s'étoit rassemblée autour de l'arsenal & qui commençoit à s'emparer des armes; mais le peuple étoit déjà trop animé pour qu'on pût lui faire entendre raison : on fut donc obligé d'en

venir à un combat, où le général Bauer, accablé par le nombre qui le cernoit de tous côtés, fut fait prisonnier avec une partie de son bataillon. Après ce succès, & après que les féditieux eurent procuré des armes aux vieillards, aux jeunes gens, aux Juifs, & enfin à tout le monde, le tumulte s'accrut d'un moment à l'autre; par-tout où l'on trouvoit les Russes, ils furent inhumainement massacrés. Comme les troupes Russes n'avoient pas eu le tems de se rassembler en un seul corps, & ne pouvant par conséquent recevoir les ordres des généraux sur ce qu'elles avoient à faire, il ne leur resta que le parti de se jeter dans les maisons. Ce fut-là, que par le courage opiniâtre avec lequel elles s'y défendirent, malgré le feu le plus vif & le plus soutenu de la part des Polonois, ces maisons devinrent, pour ainsi dire, autant de forteresses, qui ne furent prises qu'après avoir été réduites en cendres. En attendant, le général Igelström essaya autant qu'il étoit en son pouvoir, de faire cesser le massacre de part & d'autre, par l'autorité du roi. S. M. avoit demandé que ce général se rendit en personne auprès d'elle; mais n'osant pas abandonner ses troupes, qui se seroient trouvées sans chef, Mr. Igelström envoya vers le roi, son neveu, accompagné des généraux Polonois Byszewsky & Mokranowsky: on vit bientôt que les craintes du général Russe avoient été fondées; sans avoir égard au droit des gens, le peuple furieux massacra impitoyablement ce jeune officier aux côtés des deux généraux Polonois qui eurent même la lâcheté

de lui porter les premiers coups. Après ce trait horrible, il ne resta plus au général Igelftröm que de se réfugier dans son palais, avec quelques troupes qu'il rassembla autour de sa personne & qui étoient bien déterminées à se défendre jusqu'à l'extrémité; mais il s'y trouva bientôt entouré : il s'y défendit effectivement pendant 36 heures avec une intrépidité & un courage extraordinaires. Mais lorsque le palais, dont toutes les murailles étoient presque abattues par les balles & les boulets, commença à brûler de toute part, il dut songer à sa retraite. — L'impératrice de Russie est si courroucée, qu'elle ne manquera pas de tirer de cet événement la vengeance la plus éclatante. Que de malheurs on prévoit!... Les habitans de cette malheureuse ville éprouvent déjà les plus vives craintes; tous ceux qui ont pu la quitter, se font enfuir, & les chemins en ont été remplis nuit & jour; mais un ordre arrivé depuis peu de la part de Kosciusko, défend de laisser dorénavant sortir personne. Le ministre de Prusse est gardé par la municipalité; on lui refuse, ainsi qu'aux autres envoyés, des passe-ports pour quitter la Pologne. Le nonce du Pape seul en a heureusement obtenu, & il n'a pas manqué d'en profiter pour sortir du pays. Varsovie est loin de jouir du calme désiré par tous les bons citoyens. Tout s'y fait à la mode de Paris. A tout moment on leur donne l'alarme; & l'inquiétude, les craintes perpétuelles où ils vivent, mettent le comble aux calamités dont ils sont affligés. La populace demande des têtes

tout comme à Paris. Déjà l'on voit les personnages les plus illustres voués à la fureur populaire. C'est ainsi qu'on a pendu, le 9, l'évêque Koffakowski, le grand-général Ozarowski, le petit général Zabiello, & le maréchal du conseil-permanent, comte d'Ankwitz. Leur supplice n'est que le prélude des horreurs auxquelles l'on doit s'attendre. Les arrestations continuent, & de nouvelles victimes vont sans doute être sacrifiées à la vengeance du parti dominant. La révolte de la Lithuanie a été également signalée par une semblable imitation des cruautés de la révolution française. Le général Koffakowski, qui y commandoit les troupes Russes, & qui Polonois de naissance, avoit joint après la diète de Grodno à la qualité de général au service de l'impératrice celle de grand-général de Lithuanie, a été condamné par le conseil de Wilna à être pendu, quoiqu'il fût, comme général Russe, simplement prisonnier de guerre, après une instruction hâtive & un jugement précipité. Le troisième jour après l'exécution, le corps de cet infortuné militaire a été enterré sous la potence, après avoir été traîné par toutes les rues de la ville.

## S U E D E.

STOCKHOLM (le 6 Mai). Le duc régent a nommé un comité présidé par un contre-amiral, qui est chargé de diriger l'équipement de la flotte à Carlscron. A Coppenhague, l'escadre est déjà prête à mettre en

mer, & trois des frégates qui y appartiennent, ont déjà mis à la rade.

Le colonel Aminhoff, gendre du comte de Ruuth ancien ministre des finances sous le feu roi, a été arrêté à Stralsund dans la maison de son beau-pere, & conduit ici, sous bonne escorte, dans la prison d'état de Ritterholm. Il paroît par ses Lettres, trouvées dans la cassette du général d'Armfelt, qu'il s'étoit engagé à soutenir les projets révolutionnaires de celui-ci, par le régiment de Bioneborg dont il est le chef, & qui est en garnison en Finlande. Le gouvernement a mis le séquestre sur les terres & les biens-fonds du comte de Ruuth. Le major de Peyron de la garde de Gothie, & le major & adjudant Brandstrom, qui se trouvent en ce moment dans l'étranger, ont été démis de leurs régimens. Ces deux officiers se sont attiré cette disgrâce, pour s'être immiscés dans une correspondance avec le baron d'Armfelt. On a découvert dans la tour de Vaxholm, forteresse dont Ehrenström, pere de celui qui est réellement l'ame du complot, étoit commandant, une caisse dans laquelle se sont trouvés des papiers importans relatifs à la conjuration.

#### I T A L I E.

ROME (*le 2 Mai*). Le roi de Naples vient d'ordonner un camp de 12 mille hommes à Garigliano, sur les confins du territoire Napolitain vers Terracine. On apprend que les ingénieurs sont partis pour y faire les dispositions nécessaires.

On a été bien surpris d'apprendre ici que quelques défenseurs du serment *de liberté & d'égalité* prétendoient s'appuyer de la Réponse que le S. Pere a faite à ce sujet le 1 Avril de cette année (a), parce qu'il y est dit *nondùm edito judicio super præfato juramento*; comme si le sens de ces paroles n'étoit pas évident par l'ensemble de la Question & de la Réponse, & sur-tout par ce que le S. Pere a déclaré précédemment sur ce sujet. Ayant solennellement prononcé sur la nature de cette *liberté & égalité* consacrées par le serment, comment pourroit on dire qu'il n'a pas porté de jugement sur le serment? En un mot, voici à quoi il faut se tenir. » Le Pape » a déclaré que *la liberté & égalité* pro- » posées par la Convention étoit *la subversion* » *de la foi catholique* \*; or c'est cette même » liberté & égalité qui fait l'objet du serment » exigé par la Convention; le Pape a donc » déclaré dès-lors que tout serment qui sanc- » tionneroit cette liberté & égalité, sanction- » nerait *la subversion de la foi catholique*. » Il n'y a ni en Italie ni en France de logicien qui soit en état d'embrouiller ce raisonnement. Les paroles *nondùm edito judicio* regardent donc le jugement de fait, le jugement person-

\* 1 Avril  
P. 494.

---

(a) La date de ces Réponses n'est pas bien certaine; elles n'en portent aucune. La Lettre à l'évêque de Luçon, qui est dans le même imprimé, date du 28 Mai 1793. Mais l'Indult qui termine ce petit recueil, est dû 1 Avril 1794; & comme les Réponses n'ont pas été connues avant cette époque, il est naturel de les y rapporter.

nel & pénal des coupables, & non pas le jugement du délit. C'est ainsi que le jugement sur les vols, les assassinats, les trahisons &c est prononcé par les loix. Mais il n'est pas pour cela prononcé sur tel homme qui est accusé de ces délits. Il faut d'abord constater le fait, puis examiner les circonstances aggravantes ou allégeantes, enfin décider le genre de la peine & la mesure exacte avec le crime considéré dans tout son ensemble. De plus, ce serment étant une invention moderne, est devenu la matière d'un crime nouveau, pour lequel les saints Canons n'ont rien formellement statué en fait de punition; & le genre de cette punition est effectivement une chose qui est encore *sub judice*; quoiqu'on ne puisse trop approuver les évêques qui par la conduite active & ferme, & les repentans qui par une humble docilité, ont prévenu ces discussions de la criminalité canoniale. Ces observations sont mises en évidence par la Question à laquelle la Réponse se rapporte. *Quibus pœnis subjiciendi sint sive Ecclesiastici sive Laici qui præstiterunt juramentum de libertate & æqualitate servandâ? Resp. fuit. Non esse locum nunc pœnis canonicis, nondùm edito &c.* L'exécution de ces peines canoniques quelles qu'elles fussent, ne seroient d'ailleurs pas exécutable en France; & même vu l'état des choses, il seroit impossible de déterminer quelque chose de général & d'uniforme pour les jureurs existans épars & sous mille modes différens, dans d'autres régions. Il est donc très-naturel qu'aucun jugement ne soit porté encore sur cet objet. Mais le Pape exhorte les

coupables à faire pénitence, & à mettre ordre à leur conscience : & , comme plusieurs s'excusoient & s'excusent encore sur ce qu'ils trouvoient des raisons de douter si le serment n'étoit pas permis ; le S. Pere leur fait observer que quelques prétextes qu'ils puissent employer pour se justifier , il est un principe contre lequel ils échoueront tous , c'est que le seul doute suffit pour rendre un serment sacrilege. *Consultant conscientie juce , cum in dubio jurare non liceat.*

Autres observ. & citat. ci-dessus, p. 208, 209.

TURIN (le 7 Mai). Les affaires de ce côté-ci ont pris depuis quelque tems une tournure assez inquiétante. L'ennemi a attaqué nos troupes sur tous les points avec le plus grand acharnement, & s'est emparé de plusieurs postes malgré la courageuse résistance qu'on lui a opposée. Par une Lettre datée de Briga le 27 du mois dernier, & envoyée par le baron de Colli, nous avons appris que les François avoient encore attaqué ce jour-là tous les postes sur les montagnes. Une de leurs colonnes d'environ 6 mille hommes fondit sur celui du Mont-Ardent, & tous ses efforts se dirigerent sur le Tanarello, la Scacarca & la cime du Bosco, où étoit appuyée la droite de notre camp. Le poste fut vigoureusement défendu ; mais en même tems, une autre colonne ennemie de 4 mille hommes attaqua vivement la redoute de Fels & réussit à s'en emparer. Le colonel Radicati fut fait prisonnier, ainsi qu'un capitaine : un grand nombre d'officiers furent blessés ou tués, & notre perte en soldats est également très-considérable. Les François furent arrêtés heureusement par les trou-

pres du camp de Linieras, enforte que Briga resta à couvert. D'un autre côté, ayant forcé le passage du petit St.-Bernard, ils sont entrés dans le duché d'Aoste. Sur cette nouvelle le duc de Montferrat partit d'ici, & se rendit en toute diligence dans cette ville, d'où, après s'y être reposé quelques heures, il se porta sur les hauteurs voisines du lieu nommé St.-Pierre. Le duc résolut d'abord d'y établir son quartier-général pour arrêter l'ennemi; mais ayant reconnu que le poste de St.-Pierre pouvoit être coupé par d'autres issues de la montagne qui le dominoient, il fut décidé de transférer le camp dans le voisinage du château de Quarto derriere la ville, où il s'est établi & a été joint par ses deux freres le duc de Geneve & le comte de Morienne. Les magasins qui se trouvoient à Aoste, furent transportés vers le fort de Bard. — Suivant les derniers rapports, reçus par la cour, les François n'ont point fait de progrès ultérieurs. Le général Colli est maintenant avec son quartier-général à Tende, & sa contenance en a tellement imposé aux ennemis, postés à peu de distance, & autout de Saorgio, qu'ils n'ont pas osé l'attaquer de nouveau, malgré la supériorité de leurs forces. Un seul de ses postes, nommé Camino, situé sur un point plus élevé de la montagne, a été investi dans la journée du 5, par un corps d'environ 600 François; mais il fut repoussé avec perte, par un de nos détachemens soutenu de quelques milices. Cependant le général Colli n'en a pas moins continué de faire transporter au-delà des monts, les différens magasins rassemblés à Tende; & nous ap-

prenons que déjà tout a été mis en sûreté sans aucune perte, & sans retarder les mouvemens que le commandant-général jugera nécessaires, pour transférer son camp dans une autre position plus favorable aux opérations qu'il se propose. Il n'est rien parvenu d'intéressant de l'armée qui se trouve du côté de Ceva & de Mondovi. La position de cette armée est toujours la même, sans qu'il se soit passé aucun fait particulier. On fait seulement, que les François, avant d'abandonner Bagnasco & Garesio pour se retirer à Ormea & autres postes sur les hauteurs, ont brûlé le petit nombre de magasins qu'ils avoient, & qu'ils n'ont pu transporter. Quant à l'armée du duc d'Aoste, l'on a appris que les François, dont le nombre a beaucoup diminué de ces côtés, se sont retirés dans la partie supérieure de la vallée, où ils occupent seulement les postes les plus forts, entre St.-Didier & la Thuile, d'où ils envoient des patrouilles du côté de Salle. Le duc de Montferrat, avec ses freres, avoit toujours son camp entre Quarto & Ville-Franche, où il attend des renforts pour marcher contre l'ennemi. Toutes les troupes Autrichiennes qui étoient rassemblées dans la Lombardie, sont en pleine marche vers le Piémont.

Ce qu'il y a de plus inquiétant dans ces circonstances déjà par elles-mêmes très-désagréables, ce sont les trahisons dont on ne peut presque plus douter. On prétend que quelques postes importans ont été livrés par des commandans que l'or de la Convention avoit endormis; & ce qui se passe dans les autres armées des puissances coalisées, ainsi que dans

les cabinets & les conseils des rois, ne rend que trop vraisemblables ces tristes suspicions (a). Quelques Lettres disent que le roi a fait fusiller à la tête de l'armée un général convaincu d'avoir été d'intelligence avec l'ennemi. D'autres disent qu'il a été simplement emprisonné & qu'il jouira probablement de l'impunité que la mollesse des gouvernemens semble assurer d'avance à tous les crimes.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 20 Mai). La cour a publié le 16 dans une gazette extraordinaire les dé-  
pêches

(a) On voit aujourd'hui la faute essentielle que l'on a faite de ne pas anéantir le crédit des assignats. En leur laissant la moindre valeur, on mettoit la Convention en état d'acheter l'Europe entière. Son papier perdit-il 99 pour cent, elle seroit encore plus riche que tous les rois, parce qu'elle crée ces 99 à volonté, & retire un centième réel au-dessus. De-là un pouvoir indéfini de corrompre tout ce qui environne les trônes, ministres, généraux, officiers; d'avoir partout des espions, des agens, des ourdisseurs de tous les genres & de toutes les formes. C'est la perfide avarice de quelques courtisans qui a traîné les rois dans ce piège funeste, & qui les y retient. Vainement les bons citoyens ont montré la suite de cette affreuse imprudence, vainement ai-je joint ma voix à celle du moderne Jonas \*, pour ouvrir, s'il étoit possible, les yeux sur le gouffre que la cupidité de quelques traîtres secrets creusoit sous nos pas; le génie sinistre qui plane sur l'Europe, repousse dans le vuide de l'espace, comme dit un poète, tout avis raisonnable & salutaire :

\* 1 Janv.  
P. 13.

Æneid. IX.  
312.

Auræ  
*Omnia discerpunt & nubibus irrita donant.*

pêches du général sir Charles Grey, adressées à M. Dundas, contenant la nouvelle & les détails de la prise de Ste. Lucie, & datées de cette isle le 4 Avril. „ Dans mes dépêches „ du 25 du mois dernier (y est-il dit) j'ai „ été assez heureux pour vous rendre compte „ de la reddition du fort Bourbon, aujourd'hui „ d'hui fort St.-George, dans l'isle de la Martinique, & que je ne perdrois pas de tems „ pour embarquer les troupes & l'artillerie, „ afin de suivre vigoureusement les autres objets „ du service dont S. M. a bien voulu „ me confier l'exécution. J'ai l'honneur maintenant „ de vous faire part du succès ultérieur „ des armes de S. M. par la conquête „ de la belle isle de Ste.-Lucie. La garnison „ françoise, commandée par le général Richard, „ est sortie ce matin à 9 heures „ des ouvrages du Morne-Fortuné dont j'ai „ changé le nom en celui de Morne-Charlotte, „ & a déposé ses armes. Alors S. A. R. „ le prince Edward avec sa brigade de grenadiers, „ & le major-général Dundas avec sa „ brigade d'infanterie légère, s'en sont mis „ possession „ Cette conquête s'est faite sans „ aucune perte de la part des troupes Britanniques. — Hier, le canon de la Tour a „ annoncé la prise de la meilleure partie de la „ Guadeloupe.

L'esprit de sédition a tâché d'opérer en Angleterre les scènes affreuses qui affligent la France. Non seulement l'administration a fait saisir les papiers des deux clubs ou sociétés, l'une nommée de *correspondance*, l'autre

*d'information constitutionnelle*, mais encore leurs secrétaires, le cordonnier Hardy qui l'étoit de la première, & le Sr. Adams qui l'étoit de la seconde; de plus beaucoup d'autres personnes, parmi lesquelles l'on remarque Jérémie Joyce, précepteur du fils du comte Stanhope, & secrétaire particulier de ce seigneur. Le crime dont il s'agit, n'est pas moindre que celui de haute-trahison. Le 12 de ce mois, M. le secrétaire d'état Dundas remit aux communes le message suivant.

„ George roi. S. M. ayant reçu des informations, que les pratiques séditieuses, qui ont été mises en œuvre pendant quelque tems par certaines sociétés dans Londres, en correspondance avec des sociétés en différentes parties de ce pays, ont été poussées récemment avec une activité & une hardiesse redoublée, & qu'elles ont été ouvertement dirigées au but d'assembler une prétendue Convention-générale du peuple, au mépris & à l'insulte de l'autorité du parlement; ainsi que sur des principes subversifs des loix existantes & de la constitution, tendant directement à l'introduction de ce système d'anarchie & de confusion, qui a fatalement pris le dessus en France, a donné ordre de saisir les livres & papiers desdites sociétés à Londres, qui ont été saisis en conséquence. Et, ces livres & papiers paroissant contenir des choses de la plus haute importance pour les intérêts publics, S. M. a donné ordre de les remettre devant la chambre des communes; & S. M. recommande à cette chambre de les prendre en considération, & d'adopter ensuite à leur égard telles mesures, qui paroîtront nécessaires pour être efficacement en garde contre la poursuite ultérieure de ces desseins dangereux, & pour conserver aux sujets de S. M. la jouissance des bénédictions, qu'ils retiennent de l'heureuse constitution, établie en ce royaume.

George roi. „

Le lendemain, l'adresse de remerciement pour ce message fut résolue sur la motion du premier-ministre Pitt; & de plus il fut décidé, d'après l'exemple de ce qui s'est pratiqué en 1772, d'établir un comité secret pour faire des recherches sur les desseins & projets mentionnés dans ce message. Ce comité fut élu par scrutin dans la séance du 14, ayant à la tête les deux ministres Pitt & Dundas. Le premier présenta, dans la séance des communes du 16, le rapport du comité sur les papiers saisis & les sociétés constitutionnelles. Ce rapport très-long & très-volumineux contenoit l'historique de toutes les manœuvres des *sociétés d'information*, & de *correspondance*; les démarches qu'elles avoient faites, & la correspondance qu'elles avoient entretenue les unes avec les autres, soit à Londres, Manchester, Leeds, Sheffield, Norwich, & autres villes manufacturieres d'Angleterre, soit à Edimbourg & dans plusieurs parties d'Irlande; les différentes adresses présentées au nom de ces sociétés par MM. Frost, Barlow, & autres, à la barre de l'assemblée nationale de France, au mois de Mai 1791, ainsi que les réponses à ces adresses. Il traitoit ensuite de la formation de la Convention d'Ecosse, de ses manœuvres, des adresses de remerciement & de condoléance écrites à MM. Muir, Palmer, & aux citoyens Skirving, Margarot, Gerald &c. Venoit ensuite le récit de l'assemblée générale tenue à la taverne du Glob, en Janvier dernier; son arrêté signé John Martin, intitulé : *Adresse au peuple Anglois*

& Irlandois, & sur-tout la délibération qu'elle prit au sujet des mesures du parlement, relativement aux troupes Hessoises débarquées à Cowes, dans laquelle il étoit stipulé, que si le parlement suspendoit l'acte d'*habeas corpus*\*, ou proclamoit la loi martiale, alors il falloit former une Convention générale du peuple. La dernière manœuvre citée étoit l'assemblée générale tenue à Chalk Farm le 24 Avril dernier. Le rapport concluoit en exposant que, d'après toutes ces démarches, il avoit paru au comité que l'objet de ces sociétés étoit de continuer d'agir sur les mêmes principes, au mépris du parlement, d'usurper le pouvoir d'une législature, & d'introduire en Angleterre le système d'anarchie & de confusion qui regnoit si malheureusement en France. Il ajoutoit que depuis la faisie des papiers, il y avoit eu des propositions faites pour se procurer des armes, & qu'il y avoit eu plusieurs assemblées secrètes dans la métropole, afin de s'opposer par force à ce que les perturbateurs du repos public fussent traduits en justice. A la suite de ce rapport, M. Pitt fit la motion, de suspendre pour un tems la loi de l'*habeas corpus*, & de donner à S. M. le pouvoir de faire arrêter & détenir telles personnes que S. M. soupçonnera de conspirer contre sa personne & son gouvernement. „ Il y a eu, dit „ M. Pitt, dans ce pays, des conjurations „ plus formidables que celle-ci, eu égard aux „ talens & à l'état des conjurés, mais il n'y „ en a jamais eu de plus dangereuse contre „ la religion, la morale & l'ordre, & je crois

\* Le droit de se pouvoir être faisi au corps.

„ qu'il n'y a pas un moment à perdre pour  
„ l'arrêter. A toutes les époques des conspi-  
„ rations dangereuses, la politique de ce pays-  
„ ci a été de suspendre, pour un tems limité,  
„ les loix mêmes dont l'existence fait une  
„ des parties principales de la constitution.  
„ Mais, de même qu'elles sont faites pour  
„ soutenir cette constitution, dans des tems or-  
„ dinaires, ainsi dans des cas extraordinaires  
„ cette constitution ne sauroit exister sans leur  
„ suppression momentanée. Une suspension  
„ temporaire de ces grandes loix est aussi né-  
„ cessaire par fois à la conservation de la conf-  
„ titution, que leur maintien est nécessaire  
„ en tout autre tems pour en garantir le prin-  
„ cipe. Je parle ici du pouvoir dont le gou-  
„ vernement exécutif peut être investi, d'ar-  
„ rêter & de détenir des personnes suspectes.  
„ Ce pouvoir a été reconnu lors de la ré-  
„ volution, & à cette époque on se con-  
„ noissoit en véritable liberté pratique. Je  
„ crois donc que, dans le cas présent, il est  
„ salutaire de suivre les traces que nos pères  
„ nous ont laissées, & d'empêcher ainsi le  
„ rebut de la société de s'agiter dans tous les  
„ coins du royaume, pour renverser notre  
„ constitution & notre existence. Ces senti-  
„ mens ne sont pas seulement les miens, ce  
„ sont ceux de toutes les personnes qui ont  
„ vu & entendu avec moi les preuves & les  
„ témoignages des faits que le rapport a fait  
„ connoître aujourd'hui „. La motion de  
„ M. Pitt pour le bill, fut malgré tous les efforts  
„ de Mrs. Fox, Grey & Sheridan, approuvée

par 201 voix contre 39. M. Grey fit ensuite une motion pour la convocation de toute la chambre, mais elle fut rejetée par une majorité de 191 voix contre 38. M. Pitt proposa la seconde lecture, qui fut emportée par une majorité de 186 contre 29; & la motion pour se former en comité passa à la majorité de 190 contre 22. M. Courtenay demanda l'ajournement de la chambre, qui fut rejeté par 145 voix contre 24. Enfin le bill passa dans le comité, & la troisième lecture en fut remise au lendemain.

Le 17, l'opposition fut encore plus animée que la veille, mais avec tout aussi peu de succès. Quatre heures étant sonnées, M. Sheridan remarqua que c'étoit le moment désigné pour s'occuper de l'affaire relative à la suspension de *l'habeas corpus*. M. Pitt n'étoit pas arrivé. M. Sheridan trouva très-juste de profiter de son absence, & mit d'abord en motion l'ajournement de la chambre, qui fut aussi-tôt secondé par M. Francis. Au moment que M. Courtenay prenoit la parole, M. Pitt arriva. Plusieurs membres parlerent pour & contre l'ajournement, & après avoir été rejeté à la majorité de 161 voix contre 37, M. Grey s'éleva contre le bill; il crut que dans une matière si importante, on devoit laisser le tems aux membres de consulter l'*opinion publique*, & prétendit „ que toute cette affaire „ étoit un moyen inventé pour tromper le „ peuple, tourner les membres de l'opposition en ridicule, & par cette dernière ruse, „ dissoudre le parlement, afin de s'en pro-

„ curer un autre encore plus complaisant „  
 M. Courtenay, en se servant des raisonnemens déjà employés pour s'opposer au bill, y joignit beaucoup de personalités, de plaifanteries & de sarcasmes. C'est ainsi qu'il avança que  
 „ les ministres de S. M. se servoient des mê-  
 „ mes moyens que Barrere & Roberspierre,  
 „ qui, lorsqu'ils sont menacés de quelque dan-  
 „ ger, découvrent sur le champ quelque com-  
 „ plot pour s'autoriser à l'aide du comité de  
 „ salut public, à envoyer leurs victimes au  
 „ tribunal révolutionnaire. Telle est la con-  
 „ duite du chancelier de l'échiquier, ajouta-  
 „ t-il : il est profond en *simulation* & *dis-*  
 „ *simulation* „. A ces mots, on cria à l'or-  
 dre du jour; mais M. Pitt ayant demandé qu'on n'interrompît point l'honorable membre, parce que rien de ce qu'il diroit, ne pouvoit l'offenser, M. Courtenay reprit & continua sur le même ton. Dans un discours plein de force & de raison, M. Dundas justifia complètement la conduite du gouvernement. Passant ensuite à la discussion en question, il réfuta par neuf exemples précédens l'objection, que la suspension de l'*habeas corpus* tend à établir un pouvoir despotique, & à détruire les droits & la liberté des Anglois. Il dit que cette mesure avoit été proposée par les meilleurs ministres, & que jamais aucun auteur contemporain n'avoit dit ou pensé que la constitution en eût souffert le moindre préjudice. Elle lui parut d'autant plus nécessaire dans ces circonstances, qu'on auroit moins à craindre d'une rébellion ouverte que de ce poison ca-

ché. M. Pitt, de son côté, fit voir qu'il ne s'agissoit que de suspendre pour environ 6 mois une partie de la constitution, afin de préserver le tout. Il observa que cette mesure ne suspendoit pas pour une heure le *contrôle constitutionnel du parlement*, & que la responsabilité des ministres enchaînoit suffisamment l'usage qu'ils pourroient faire de cette addition de pouvoir. Il entra encore dans les détails du complot, & conclut en disant que l'armement des conspirateurs fera l'objet d'un nouveau rapport qui demandera la même attention & la même vigilance de la part du parlement, parce qu'il lui paroitra de la même importance & de la même authenticité. M. Fox & Sheridan ne s'opposèrent pas moins à la suspension de l'*habeas corpus*, prétendant qu'on exagéroit le danger à dessein, & que le comité n'avoit été formé que dans cette vue. M. Jekyll renouvela la motion d'ajournement; mais elle fut rejetée par une majorité de 183 voix contre 33; & la chambre ayant discuté les différentes parties du bill, se divisa ensuite sur le bill en lui-même, qui passa à la majorité de 146 contre 28. Ce bill pour suspendre la loi de l'*habeas corpus*, fut présenté hier par M. Pitt à la chambre des pairs, & M. Wyndham remit les pièces & le rapport du comité. On adopta la motion de nommer un comité secret de neuf pairs, & l'on vota une adresse de remerciement à S. M. Ce bill sera discuté aujourd'hui ou demain. — Hier au soir, les messagers d'état conduisirent à la Tour, un or-

vrier nommé Edwards qui avoit fait des piques à la *Carra* pour deux étrangers nommés Hilliard & Rouffel, membres des sociétés jacobines du fauxbourg de Londres *Whitechapel*, ainsi que ces deux messieurs chez qui l'on trouva les piques en question. On a également arrêté une grande partie des présidens & secrétaires des clubs jacobins qui avoient été établis dans les villes manufacturieres & en Irlande. — Tandis que l'esprit de sédition cherche aussi à se répandre en Angleterre, l'énergie & l'activité du gouvernement se réunissent à la loyauté publique pour en déjouer tous les efforts. Les souscriptions volontaires pour la levée des corps provinciaux se multiplient chaque jour considérablement. Les papiers publics sont couverts de la nomenclature des dons & des donataires.

### A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 16 Mai*). La nouvelle de la prise de Landrecies par les armées alliées a causé une grande satisfaction aux habitans de cette capitale. — Depuis quelque tems il arrive & part continuellement des couriers. Il vient d'être publié une ordonnance, qui défend dans tous les états héréditaires l'importation en Pologne de toute espece d'armes & munitions de guerre, comme fusils, sabres, poudre, salpêtre &c. Dans cette défense sont aussi comprises les piques, faux, fourches &c., & tous les objets en fer dont on peut fabriquer des armes. Le conseil de guerre a expé-

dié au général comte de Wurmser, qui commande actuellement l'armée d'observation en Gallicie, l'ordre de maintenir la meilleure intelligence avec les commandans des troupes Russes en Pologne.

MANHEIM (le 24 Mai). L'armée Autrichienne, forte de 17000 hommes, a effectué dans la matinée du 22 de ce mois, le passage du Rhin. Hier à 6 heures du matin, elle a attaqué les François près de l'endroit nommé *Rehhute*. L'ennemi ayant paru d'abord se retirer, la cavalerie Autrichienne se mit aussi-tôt à sa poursuite; mais lorsqu'elle fut arrivée près du bois, une batterie masquée commença à jouer & la força à la retraite. L'action dura jusqu'à 4 heures après midi, & vers le soir les troupes Impériales se retirèrent jusques dans les environs de Mundenheim, où elles passèrent la nuit. La canonade a recommencé ce matin, sans cependant continuer long-tems. Les grenadiers & autres troupes qui étoient encore ici, sont fortis à 8 heures, mais ils sont revenus en partie à midi, l'armée ayant conservé sa position. A en juger par le nombre des voitures de blessés que nous avons vu passer, l'affaire qui a eu lieu hier, a été assez vive. Dans le nombre de ces blessés, se trouve le général Metzarus, qui a été amené dans cette ville. En même tems, les Prussiens se porterent vers la chaîne des montagnes, dites *la Haart*, & parvinrent jusqu'à Neustadt; ils prirent aux François plusieurs canons, & firent beaucoup

de prisonniers ; mais ne se voyant pas appuyés à leur gauche, ils se retirèrent à la hauteur de l'armée Autrichienne. L'attaque sur Kayerslautern, commandée par le maréchal de Mollendorff eut un succès complet. L'ennemi fut repoussé de ce poste important, & poursuivi jusqu'à Tripstadt. On ne doute pas que les armées Impériale & Prussienne n'agissent de concert avec la plus grande vigueur. Les mouvemens qui ont lieu dans les environs de Trèves, annoncent que les opérations seront également vigoureuses de ce côté-là.

On apprend de Berlin, que le roi est parti le 13 de Potsdam pour Pofnanie, accompagné du général Bischofswerder & le colonel de Manstein.

#### F R A N C E.

PARIS (le 20 Mai). Les échecs que les troupes conventionnelles effuyoient depuis quelque tems sur divers points de la France, & sur-tout la prise de Landrecies, avoient donné lieu à des murmures & des mouvemens qui commençoient à inquiéter la Convention, le comité de salut public & les autres autorités de cette capitale. Mais ces murmures & ces mouvemens ont été calmés par la nouvelle donnée par Barrère, des avantages remportés par l'armée des Pyrénées, l'invasion du Piémont & celle de la Flandre. C'est de ces événemens qu'il a entretenu la Convention dans plus de dix séances consécutives, qui, quant à d'autres objets, n'ont été d'aucun intérêt, à

l'exception de celle du 7 de ce mois, où Robespierre fit, au nom du comité de salut public, un rapport sur les *fêtes nationales & décadaires*, à la suite duquel l'assemblée rendit un singulier décret, dont voici les dispositions.

„ *Le peuple François reconnoît l'Être-Suprême & l'immortalité de l'ame (a) : il reconnoît que le culte naturel & nécessaire, est la pratique des devoirs de l'homme. Il a pour principe de détester la mauvaise foi & la tyrannie, de secourir les malheureux, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut, & de n'être injuste envers personne.* „ (b)

„ *Il sera institué des fêtes nationales pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité & à la dignité de son être. Les journées des 14 Juillet, 10 Août, 21 Janvier & 31 Mai seront célébrées tous les jours de décadé ; il y aura des fêtes successivement consacrées à l'Être-Suprême & à la nature, au genre humain, au peuple François, aux martyrs de la liberté,*

Cour. du  
Bas-Rhin,  
n. 41.

(a) „ Ainsi donc (dit un périodiste qui n'a que trop souvent flatté la philosophie du jour) ainsi donc, après des milliers de siècles & à la fin du 18<sup>me</sup>, Robespierre vient faire décréter qu'il y a un Dieu, & par qui ? par des régicides, des assassins, des brigands, fouillés de tous les forfaits „ Si ce n'étoit pas une vérité rayonnante de toute lumière, la première & la plus essentielle de toutes les vérités, elle deviendroit suspecte par une telle autorité. On diroit, comme Tertullien l'a dit de Néron, que ce qui est bon & vrai n'a pu être approuvé par de tels monstres.

(b) „ Tes loix, disoit à cela J. J. Rousseau, sont belles & bonnes, mais quelle en est la sanction ? „ Cesse un moment de battre la campagne, & dis-moi „ ce que tu mets à la place de l'enfer. „

à la liberté du monde , à la liberté & égalité , à la république , à l'amour de la patrie , à la haine des tyrans & des traîtres , à l'amitié , à la frugalité , au stoïcisme , à l'amour , à la foi conjugale , à la piété filiale , à la tendresse maternelle , à l'enfance , à la jeunesse , à l'âge viril , à la vieillesse , à l'agriculture , à l'industrie , à nos aïeux , à la postérité , au bonheur. „ ( Extravagances dignes de tels théologiens ! )

„ La liberté des cultes est maintenue , conformément à la loi du 18 Frimaire. Tout rassemblement aristocratique ou contraire à l'ordre public , sera réprimé. Toutes prédications fanatiques ou insinuations contre - révolutionnaires , seront punies d'après la rigueur des loix. „

„ Le 20 Prairial prochain la fête à l'Etre-Suprême sera célébrée „. (a) -

Si l'habitude de voir journellement couler le sang anéantit en quelque sorte ou engourdit du moins la sensibilité publique , elle se ranime cependant à l'aspect des victimes que de grandes vertus & de grandes infortunes rendent intéressantes pour les cœurs les plus indifférens. Une princesse , qui triompha de l'adversité par sa grandeur d'ame , comme elle avoit triomphé de la prospérité par l'excellence de son cœur , madame Elisabeth vient de subir le sort de son auguste frere , & de terminer ainsi cette longue carrière de douleurs , dans lesquelles elle montra une confiance , que la Religion & une conscience pure

---

(a) Toute religion arbitraire exclut l'idée de Dieu à qui la nature du culte qu'on lui rend , ne peut être indifférente. Elle est méprisable aux yeux même de l'inventeur , par cela seul qu'elle est son ouvrage.

peuvent seules inspirer. Tel n'eût pas été le fort, & telle aussi n'eût pas été la gloire de madame Elisabeth, si elle se fût soustraite en 1791 aux dangers, qui dès-lors menaçoient toute la famille royale, comme elle le pouvoit facilement en accompagnant les princesses, ses tantes, dans leur voyage à Rome : mais, unie par un lien plus étroit à Louis XVI, elle lui fit aussi plus de sacrifices, & resta pour partager, pour adoucir la coupe d'humiliations & d'amertumes, que ce monarque devoit boire jusqu'à la lie. Le retour de Varennes, la journée du 20 Juin 1792, celle du 10 Août suivant, sont autant d'époques, qu'il suffit d'indiquer pour rappeler tous les traits de douceur, de courage, de résignation, de tendresse fraternelle, par lesquels madame Elisabeth déconcerta ses ennemis & allégea les tourmens de Louis XVI. L'histoire ne peut recueillir de même ceux, que les murs du Temple ont dérobés aux regards publics & à l'instruction des cœurs vertueux : mais toute ame sensible les devine & se déchire, en considérant la situation de ces malheureux enfans, que la mort de madame Elisabeth vient de rendre tout-à-fait orphelins. Il paroît que la calomnie, qui redouta toujours la juste réputation dont jouissoit cette princesse, s'est trouvée embarrassée, même devant le tribunal-révolutionnaire. Aucun fait précis n'a été articulé contre elle ; & elle a été condamnée avec 24 autres personnes, le 11 de ce mois, comme *complice de complots & conspirations formés par Capet,*

*sa femme, sa famille &c.* Ce n'étoit que la surveillance, à 8 heures & un quart du soir, qu'elle avoit été enlevée au Temple, sur un mandat-d'arrêt par un huissier du tribunal-révolutionnaire, accompagné d'un adjudant-général, & d'un aide-de-camp du général de l'armée Parisienne. Parmi les personnes jugées & condamnées avec madame Elifabeth, il y en a de tous les états, depuis le plus obscur jusqu'au plus relevé : on y trouve deux domestiques, un pharmacien, un manufacturier, des militaires, un ancien ministre & des femmes de toute condition. Dans l'espace de 8 jours, plus de 300 individus ont subi le même sort.

## P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 28 Mai*). Les événemens qui se sont passés avec une rapidité étonnante sur nos frontieres, depuis un mois que la campagne s'est ouverte, se réduisent néanmoins à cette vérité générale, que les forces alliées ont porté leurs principaux efforts sur le centre des positions respectives vers Cambrai, & qu'elles y ont réussi; que les François, pour rompre ces efforts & en arrêter l'impression, n'en ont pas moins fait, de leur côté, sur la gauche & la droite; c'est-à-dire, sur la Lys & dans la Flandre; sur la Sambre & vers les frontieres du Namurois & du pays de Liege, & qu'ils y ont réussi également. Le passage de la Sambre, effectué par l'ennemi, a répandu le 12, 13 & 14, une grande alarme dans Bruxelles. On en jugera par la dépêche adres-

lée par le ministre-plénipotentiaire au magistrat, le 13, conçue en ces termes.

„ Messieurs, vous sachant assemblés, nous vous faisons la présente, pour vous dire, que, comme il se pourroit que l'ennemi, qui s'est montré ce matin dans les environs de Binch, entreprit, quoique témérairement, un coup de main sur la ville de Bruxelles, s'il pouvoit s'assurer qu'elle ne fût nullement défectueuse, nous avons cru pouvoir compter sur le zèle & l'attachement connus des braves volontaires, & en général de tous les habitans de cette ville, tant pour leur Religion & leur constitution, également menacées par cet ennemi, que pour leur auguste souverain; & qu'en conséquence nous désirons que, mettant sur pied tous les agrégés actuels des sermens, & tous ceux que leur courage & leur zèle pour la patrie engageroient à s'y joindre, vous fussiez les dispositions nécessaires, pour qu'un corps respectable de volontaires puisse, au besoin, arrêter & repousser l'ennemi, s'il se présentoit, & ce de concert avec les troupes que le maréchal baron de Bender donneroit de son côté, & les émigrés François, qui se sont aussi également offerts à ce général. Vous proposer cette mesure, c'est être sûr de sa réussite: Les Brabançons n'auront point dégénéré de leurs pères; & si l'ennemi osoit paroître, ce seroit lui opposer la plus puissante barrière. Prenez cet objet en sérieuse considération, messieurs, & faites-moy connoître ce que vous aurez arrangé en conséquence de concert avec le maréchal baron de Bender. Jeajouterai que je viens d'adresser aux chefs des départemens des réquisitions, pour leur témoigner que je m'attends à ce que tous les suppôts donneront en ce moment des preuves de leur zèle, en se joignant aux volontaires comme agrégés des sermens respectifs. „

Une multitude d'habitans des environs de Charleroi, de Binch & de Mons arrivoient  
en

on foule avec ce qu'ils avoient pu emporter. Les archives du gouvernement furent emballées, & l'on prit des mesures proportionnelles à l'importance des objets. Plusieurs personnes, jugeant du danger par les précautions, crurent devoir se retirer plus avant dans l'intérieur, ou même aller chercher un asyle dans l'étranger. Immédiatement après la publication d'une adresse du magistrat, une foule de bourgeois de Bruxelles s'empresse de se porter dans les lieux ouverts pour les souscriptions, déclarant que si la patrie se trouvoit en danger, on pouvoit compter sur leurs bras. Les nouvelles arrivées dans la soirée du 14, diminuèrent les inquiétudes. On apprit que l'ennemi avoit été ce jour-là repoussé du côté de Binch, & le lendemain, qu'il avoit évacué cette ville. Il y eut depuis plusieurs affaires très-vives, où les François furent battus, & essuyèrent une perte considérable tant en hommes qu'en canons. La journée du 24 fut sur-tout très-sanglante. Le général de Kaunitz ayant attaqué l'aile gauche de l'armée Française, qui étoit postée en-deçà de la Sambre, depuis Bousslois jusqu'à Landelies, l'enfonça de toutes parts après un combat de quelques heures. Plus de 3 mille François restèrent sur le carreau, 3 bataillons furent faits prisonniers, & on prit près de 40 pieces de canon. Le reste de cette aile repassa le Sambre, & le centre de l'armée ennemie évacua vers le soir Fontaine-l'Évêque, Capelle-Herlaimont &c, abandonnant plusieurs chariots de fourrage, pour se sauver plus vite. Dans ces différentes actions, les

Autrichiens ont aussi perdu du monde, par l'acharnement avec lequel l'ennemi s'est défendu. On apprend qu'il est parti hier de Montigni-le-Tigneux, a attaqué notre camp qui est entre ce village & Marchienne-au-Pont, & qu'après une canonnade des plus vives, il a été forcé de rentrer dans les bois. L'on s'attend d'un moment à l'autre à une affaire plus sérieuse dans ces environs. — Dans la Flandre, il y a eu aussi plusieurs combats avec des succès variés de part & d'autre. Celui qui eut lieu le 22 dans les environs de Tournay, dura depuis 5 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. Les François qui avoient le projet de cerner Tournay, attaquèrent l'armée Autrichienne commandée par l'empereur & l'archiduc Charles, qui restèrent à cheval pendant 14 heures. Cette journée coûta beaucoup de sang aux deux partis, mais beaucoup plus à l'ennemi, sans qu'il en résultât rien de décisif. — Le 19, le général Beaulieu, attaqua les François devant Bouillon; & après les avoir défaits, les troupes impériales s'emparèrent de cette ville; mais une colonne ennemie s'étant portée sur Arlon, & y étant entrée, le général Beaulieu fut obligé d'abandonner sa conquête, & de descendre vers la Meuse.

On a été fort surpris de voir dans le *Journal de la guerre* une prétendue décision du Pape, qui renvoie les catholiques aux intrus & aux jureurs pour le sacrement de Pénitence à la mort. Si le rédacteur avoit lu la Réponse du Pape, il fauroit qu'elle se

réduit à ne pas blâmer quelques évêques, qui ont permis ce recours, & cela à une époque où effectivement il ne contrarioit pas les principes & les regles reçues dans l'Eglise \*. De pareilles méprises ne font sans doute pas fort étonnantes dans un *Journal de la guerre*, mais elles font de nature à être redressées & rétractées par quiconque n'en veut pas imposer au public.

\* 1 Mai,  
p. 95. —  
15 Mai,  
p. 137.

En même tems que l'auteur du *Journal de la guerre* a cru devoir unir la théologie & la tactique, il a paru de la part de l'université de Louvain une these relative au même objet. Cette these, soutenue le 24 Mai, par M. Gaspar Moser, natif de Mastricht, est conçue en ces termes.

*In articulo mortis, inquit Ruardus Tapperus, qui Tridentini Concilii sessione XIV interfuit, pia mater Ecclesia facultatem absolvendi omnibus sacerdotibus vult esse communem, adeò ut ab excommunicato, hæretico & præciso, liceat suscipere sacramentum Pœnitentiæ, sicut Baptismi.*

Covarruvias, Moron, Grégoire XIII, & combien d'autres, contraires à l'opinion de Tapper, furent comme lui, présens à la XIV session, ainsi cette remarque ne dit rien; ou plutôt elle se tourne contre lui, puisqu'elle prouve que l'ancien sentiment ne reçut aucune atteinte dans ce Concile. — Il est reconnu que *pia mater Ecclesia* ne peut rien contre le *jus divinum*. Or le grand nombre de théologiens, nommément les cardinaux Turrecremata, Bellarmin & Tolet,

Alphonse de Castro, Dominique Soto, Grégoire de Valentiâ, Bannez, Melchior Canus &c, refusent JURE DIVINO toute juridiction aux hérétiques. De quelque considération que soit *Ruardus Tapperus*, il seroit difficile qu'il balançât ces autorités, comme à coup sûr il ne balancera pas celle du Concile de Trente qui déclare „ *nullius momenti* toutes les absolutions „ qui ne sont pas données aux sujets des absolvans „. Or on peut douter que Tapperus ait cru sérieusement que les enfans de l'Eglise catholique pussent être en aucun tems, les sujets des prêtres hérétiques, c'est-à-dire, de ses plus cruels ennemis. — Le *sicut Baptismus* est plus extraordinaire encore. Comment un *sicut* peut-il égaliser deux choses dont l'une est un acte de juridiction, de puissance & d'autorité, & l'autre n'est rien de cela; dont l'une est validement administrée par un enfant, par un païen, l'autre suppose un pouvoir accordé *aux seuls successeurs légitimes des Apôtres* ?

Autres vues importantes sur ce *sicut*, 1 Mai p. 39. — *Observat.* p. 101, 316.

*Cujus sententiam aliud scholæ nostræ decus, Joannes Molanus in Theologiæ Practicæ Compendio, his verbis explanat: Urgente necessitate etiam ab hæretico & schismatico & excommunicato absolutionis beneficium peti potest; imò peti debere, ex Augustino docet Ruardus. Quod tamen intellige, si sine scandalo & periculo peti possit.* Si Molanus a été *scholæ nostræ decus*, ce n'est pas comme auteur de la *Theologia Practica*. On peut hardiment en appeler au jugement de tous les critiques, mais comme

érudit, comme agiographe, biographe, polygraphe; mais soit, *scholæ nostræ decus*, je crois que Jean Driedo, & d'autres docteurs de Louvain, valent bien en fait de théologie ce *decus* là; & la *Theologia Practica* de Nicolas Pauwels est plus recherchée que celle de Molanus. Or ces *decora* sont contraires à M. M.... Mais quoi? *Ruardus* est pour le *debere*, & les autres, ceux d'aujourd'hui sur-tout, & les casuistes, & les prélats plus ou moins favorables à la juridiction hérétique, sont précisément pour *posse*. Voilà donc *Ruardus* contraire à tous les protégés de M. M. On avoue du reste que *Ruardus* est peut-être plus conséquent, quoique l'*ex Augustino* soit un peu singulier, & que M. Moser soit invité de la part de tous ses bons amis de les satisfaire franchement avec l'*ex Augustino*. Mais avec cela *Ruardus* est un terrible homme qui damne tous les catholiques d'Angleterre, de Russie, de la Grece, ceux de la France moderne &c, qui sont morts sans absolution hérétique. En même tems il est presque plaisant d'entendre que le DEVOIR, le DEBERE puisse produire du scandale. Jamais le *devoir* peut-il produire cet effet; & s'il pouvoit le produire, doit-il lui être sacrifié?

*Majoribus ergo nostris ea fuit opinio, ut quod post T'apperum Tridentina synodus declaravit, in articulo mortis omnis sacerdos a quibuslibet peccatis & censuris absolvere possit.*

Ce que c'est que l'éternelle vérité! Les armes qui la combattent, la font briller d'une

lumiere nouvelle. *A quibuslibet peccatis & censuris*, voilà le sens du canon de Trente & la condamnation de Ruardus & de M. Moser. . . . *Majores nostri*, découverte bien récente, & dont on ne se doutoit pas encore en 1714, où cependant l'université devoit déjà connoître ses *majores*. Car lorsque Hermannus Damen, docteur-régent, professeur, chanoine & doyen de Louvain approuva la *Theologia Practica* de Pauwels, un des plus ardens adverfaires de la juridiction hérétique à l'article de la mort; il déclara que cet auteur avoit fidèlement suivi les principes de l'université & par conséquent de MAJORES NOSTRI. *Tutam sanamque doctrinam SS. Augustini* (il faut croire qu'il n'avoit pas vu la preuve contraire EX AUGUSTINO) & *Thomæ præse* prosequitur; *pariterque doctè, clarè & succinctè tradis FACULTATIS THEOLOGIÆ LOVANIENSIS PRINCIPIA*; & cela particulièrement dans des matieres de ce genre: CIRCA HODIERNAS PRÆCIPUÈ CONTROVERSAS...

Du reste, puisque M. M. en réclamant *majores* dans Tapper & Molanus, ne songe pas à la prétendue décision insérée dans la dernière

\* 1 Mai, p. 22. Observ. sur la jurisd. p. 81.

édition de van Espen \*, c'est une nouvelle preuve de la supposition de cette piece.

*Cui suffragari Gallicanam quoque Ecclesiam, ex quàm plurimis constat Galliæ præfulum Instructionibus pastoralibus, quas occasione schismaticæ ac hæreticæ sic dictæ civilis cleri constitutionis post annum 1790 ediderunt.*

Le Pape ayant employé le mot de *nonnulli*

j'aurois fait quelque difficulté de lui substituer celui de *quam plurimi*. Et n'importe qu'il puisse être juste, parce que de-là même il s'ensuit que le Pape n'a pas voulu s'en servir pour ne pas donner trop d'importance à une démarche qu'il se borroit à *ne pas blâmer*. Du reste, on ne peut que rendre justice à la bonne foi de M. M. ; il marque lui-même la date des *Instructionibus pastoralibus*, elles sont effectivement *post annum 1790* & du commencement de 1791 où le schisme n'étoit pas consolidé, où l'obstination n'étoit pas avérée, où les monitoires du Pape, *una & altera correptio* dont parle S. Paul, & qui doivent précéder la regle *hæreticum hominem devita*, n'avoient pas encore eu lieu.

*In his enim sine hæsitatione docent, in articulo vel periculo mortis, sacramentum Pœnitentiæ recipi posse a sacerdotibus juratis ac etiam a parochis intrusis.*

Le mot *docent* n'est rien moins qu'exact. Les *nonnulli* ont tout simplement énoncé la permission, en forme de parenthèse & d'exception à la défense générale. Le *docet*, c'est-à-dire, l'enseignement, la discussion & le résultat de doctrine, n'existe que dans la seule *Instruction Pastorale* de l'évêque de Blois\*, & ce *docet* est terrible pour l'opinion contraire.

*Hos autem excommunicatis esse adnumerandos certum est, nec minus verosimile, inter illos non paucos reperiri hæreticos vel hæreticis pejores.*

Ce passage semble présenter une marche à rebours. Les intrus, schismatiques & hérétiques,

Développement de ces vues, 1 Mai p. 32 ; dans les *Observ. sur la jurisd.* p. 92.

\* Je me propose de la faire connoître : elle le mérite à tous égards.

comme dit le Pape, ne seroient-ils à éviter que parce qu'ils sont presque dans le cas des *excommuniés*? Mais sur les excommuniés l'Eglise conserve ses droits, elle les repousse, elle les reçoit, comme elle juge à propos; elle ne peut rien sur les jureurs & intrus, qui *segregant semet ipsos*, comme tous les hérétiques. On invite M. M., à s'expliquer plus amplement sur ce sujet. Mais ce qui est plus important & plus intelligible pour tout le monde, ce sont ces mots *inter illos non paucos reperiri hæreticos vel hæreticis PEJORES*. Ce n'est pas le plus ou moins de *méchanceté* qui prive les prêtres de juridiction; c'est leur séparation de l'Eglise. Il est sans doute parmi les prêtres même catholiques des hommes *peiores* que beaucoup de ministres hérétiques, & qui n'en ont pas moins la juridiction. A quelles conséquences ne conduisent pas de tels principes!... En vérité, il n'est pas fort étonnant que des personnes doutent que cette thèse ait été soutenue à Louvain. Mais il est naturel de considérer ce passage & quelques autres comme l'effet d'une distraction inévitable dans des discussions abstraites qui derobent des points de vue essentiels aux gens les plus instruits comme les mieux intentionnés.

*Hæcque resolutio tantò nobis majoris videtur ponderis, quòd sanctissimus Dominus noster Pius VI, asserat eam NON ESSE IMPROBANDAM; quæ verba ad minùs innuere videntur illam oppositâ sententiâ esse probabiliorem.*

L'époque où les *nonnulli* ont pris cette réso-

lution, peut sans doute la rendre *non improbandam*, ainsi que nous l'avons observé : mais fût-elle *non improbanda* dans tous les cas, elle n'acquéreroit par-là aucun avantage sur l'opinion contraire. Dans quel dictionnaire espéreroit-on trouver *non improbanda* comme synonyme de *probabilior*? Ce qu'il y a de certain, c'est que le professeur Loyaniste Pauwels, en combattant vigoureusement l'opinion embrassée par M. M., jusqu'à douter qu'elle ait quelque probabilité, *aliquid probabilitatis*, disoit cependant comme le Pape, qu'il ne faut pas blâmer ceux qui étant d'une autre opinion recouroient à ces absolutions hétérogenes : *possit peti absolutionis conditionatæ beneficium*. Le continuateur de Tournely, qui tient également pour ce qu'il appelle avec raison *fundatior sententia*, ne permet pas moins la pratique de l'autre (a). . . . Le Pape se borne à ne pas blâmer quelques évêques qui ont permis ce recours ; & selon M. Moser ce recours est d'une obligation indispensable : *imo debere docet ex Augustino*. Comment justifier un Pape qui au lieu de blâmer ceux qui ne per-

---

(a) Certainement quand j'ai dit aussi par une espece de pressentiment de ce que diroit le Pape, je ne prétends pas troubler les pauvres François qui trouvent quelque consolation &c, leur bonne foi &c ; mon intention n'a point été de reconnoître comme *probabilior* l'opinion que j'ai tâché de réfuter avec tout le zele que m'a inspiré l'amour de la vérité que j'ai cru & que je crois encore se tenir, d'une maniere bien sûre & bien manifeste, du côté opposé.

mettent pas ce qui est d'obligation, se contente de ne pas blâmer ceux qui le permettent ? (a) — Il y a encore d'autres observations à faire sur cette these. On pourra les développer, si le tems le permet, ou si les circonstances l'exigent. (b)

#### NOUVELLES DIVERSES.

On écrit des bords de la Sambre, que l'ennemi, à la faveur des bois d'Alne qui bordent les deux rives de la Sambre, & dont il n'avoit cessé d'occuper la droite, a effectué encore une fois sur trois points son passage,

(a) Sagesse & circonspection de la Réponse du Pape, sur-tout lorsqu'on la combine avec la question ; & combien elle est défavorable à la juridiction des hérétiques, 1 Mai p. 34. — 15 Mai p. 137. — *Observ.* p. 94.

(b) Cette these, imprimée & répandue avec une profusion insolite dans le moment précis où j'étois en plein combat contre la juridiction des hérétiques sur les enfans de l'Eglise, auroit pu m'étonner ; si l'illustre école de Louvain ne m'avoit appris, il y a plus de dix ans, à regarder avec résignation & tranquillité d'ame une espece de diversion, ou si l'on veut de coalition & d'alliance ennemie. On se souvient que dans le tems que j'étois le plus occupé à lutter contre les philosophes du jour, il parut dans la même université une these très-vive en faveur de mes adversaires, & que malgré la sagesse de ses vues & son zele pour la vérité, l'*alma Mater* me laissa le soin de me débrouiller comme je pus. Voyez les Journaux du 15 Juillet 1783, p. 408. — 1 Août 1783, p. 505. — 1 Août 1793, p. 540.

auquel d'ailleurs on n'a pas cru devoir s'opposer : ainsi, il occupe à peu-près les mêmes positions dans lesquelles il a été battu avec une si grande perte. Du côté de Charleroi, l'ennemi a poussé ses postes avancés jusqu'à Gosselies. Nos troupes occupent des positions très-avantageuses, tandis qu'un corps formidable couvre spécialement la chaussée de Nivelles, & par conséquent de Bruxelles. Le 29 au matin, l'ennemi a attaqué nos postes, entre Maubeuge & Mons. Il s'est porté, en force, sur le village de Berfilly dont il s'est emparé, nos postes s'étant repliés à Bettignies, devant un nombre supérieur. Nos troupes renforcées s'avancèrent à leur tour contre l'ennemi, qui fut battu, culbuté & repoussé du village de Berfilly, avec une perte d'environ 1000 hommes. — On apprend de Liege que le 26 sur l'avis que les carmagnols menaçoient le pays, le prince de Wurtemberg prit le commandement-militaire-général : une ordonnance enjoignit aux armuriers & autres particuliers ayant des armes, de les porter à l'hôtel-de-ville, & aux marchands de poudre à tirer, d'y faire également transporter la quantité exacte qu'ils possèdent, sous peine d'exécution militaire ; les émigrés qui se trouvoient à Liege, furent armés, & préposés au maintien de l'ordre dans cette ville. Ce prince ayant demandé un certain nombre d'habitans du Limbourg, pour la défense de leur pays, il s'en présenta le double qui fut armé. A ces premières levées de précaution, 1

font réunis des corps d'Autrichiens qui présentent des forces suffisantes pour s'opposer à tout progrès ultérieur de l'ennemi, qui a poussé ses patrouilles jusqu'à Marche-en-Famenne &c. Des Lettres d'une date postérieure assurent que les colonnes Françaises qui s'étoient portées vers les Ardennes & sur le pays de Liege jusqu'à Ciney & dans les environs, se font repliées, l'armée ayant pris sa route sur Dinant & Givet. Par-tout les régicides ont pillé, ravagé, détruit l'espérance des campagnes, enlevé les chevaux, & une immense quantité de bétail. — *Extrait d'une Lettre de Varsovie, du 15 Mai.* „ Je vois par les articles qu'on lit dans les gazettes de vos cantons, qu'on n'y est pas parfaitement instruit de l'état des choses en Pologne. L'insurrection est plus générale qu'on ne pense, & si ceux qui ont usurpé le gouvernement, profitent de la disposition des esprits, ils peuvent soutenir la lutte très-long-tems, & faire verser beaucoup de sang avant qu'on parvienne à rétablir l'ordre. Une grande partie des habitans de la campagne sont armés; & plus de 50 mille hommes de troupes réglées ou du moins organisées, marchent contre les Russes, dont les forces éparées ne se montent guere qu'à 15 mille hommes. Le général Kruszew se trouve cerné d'un côté par Kosciusko, & de l'autre par Grocholski, & ce sera un grand bonheur s'il parvient à sortir de cette position. Le général en chef Igelfström, le même qui dans la guerre contre la Suede a commandé les Russes avec tant de

gloire, se trouve également dans une situation très-périlleuse, n'ayant avec lui qu'environ 2 mille hommes, qui lui sont restés d'une armée déformée & qui a perdu la plupart de ses officiers, & 4 canons. Les Russes ont un autre corps de troupes du côté de Grodno, qui aura vraisemblablement opéré sa jonction avec un autre petit corps qui a sauvé le parc d'artillerie devant Wilna. „

*Extrait d'une Lettre d'Audenarde du 16 Mai. „* Des personnes échappées d'Arras & récemment arrivées à Tournay, nous apprennent que dom Jean-Chrysofome Lemercier, grand-prieur \* de l'abbaye de St. Vaast, ordre de S. Benoît dans ladite ville d'Arras, vient d'être impitoyablement immolé sous la hache de la guillotine dans la 82<sup>e</sup> année de son âge. Ce Religieux fervent, érudit, profond & judicieux avoit passé par tous les emplois de sa maison, & les avoit remplis avec distinction. Il marcha dans les voies du Seigneur & ne cessa de prier, d'étudier & de méditer qu'en cessant de vivre. Ses actions & ses paroles portoient à la vertu; il étoit le modèle de cette piété aimable qui change en paradis l'enfer de ce monde. Contraint par des circonstances impérieuses de se séparer de ses Religieux & attendant le moment de pouvoir les rassembler, il se cacha dans une espece de tombeau dont il ne sortit que pour aller à la mort. Quatre autres Religieux ont subi le même sort. Puissé leur sang servir à la restauration d'une maison régulière & édifiante, qui très-nombreuse n'a eu dans son sein, ni jureur, ni intrus.

\* Dénomi-  
nation en  
usage dans  
quelques  
grandes ab-  
bayes de  
France, de  
puis l'intro-  
duction des  
Commen-  
des.

La seule chose relative au *Dictionnaire Historique* que j'ai laissé imprimer, sans en voir l'épreuve de mes propres yeux, ce sont les étiquettes qu'on a mises au dehors sur les volumes, croyant que les tourmens de cet enfer se bornoient au dedans. Je me suis trompé; le 7<sup>e</sup> volume porte les lettres P. Q. au lieu des P. R., &

& le huitième R. Z, au lieu de S. Z. Comme cela occasionne des méprises continuelles, qu'on prend nécessairement un tome pour un autre, & que les lecteurs sont égarés par la même indication, j'ai cru devoir avertir ceux qui ont le livre de redresser une bévue aussi singulière en elle-même que fatigante dans la recherche des articles respectifs.

Les personnes zélées & charitables qui souhaiteroient faire parvenir quelques secours aux missions dont l'état de détresse est tracé d'une manière si intéressante dans l'ouvrage dont il est rendu compte dans le dernier Journal, p. 115, peuvent s'adresser à Cologne à M. le doyen Hua rue Salazare, à Liège au R. P. Nicolas à l'académie Angloise, à Namur à M. Allard théologal de la cathédrale, à Gand à M. Petit chanoine de St. Bavon, à Maastricht à M. van Gulpen chanoine de Notre-Dame, à Cologne à M. Commey directeur des Ursulines.

La suite que le théologien François, judicieux & orthodoxe, a donnée aux Réflexions dont j'ai parlé dans le Journal du 15 Avril, p. 636, mérite également d'être accueillie. Je suis fâché que ce Journal soit de nature à ne comporter pas habituellement des discussions de ce genre. Il arrivera peut-être un jour que nous pourrons nous en expliquer de bouche, & cela, à ce qu'il paroît, sans contestation. J'essayerai cependant de le satisfaire d'avance sur une difficulté qui, moyennant une distinction en termes arabiques de l'école, paroît devoir s'évanouir. Le catéchumène, le pécheur pénitent, ne sont sans doute pas d'acte de charité par l'assistance du S. Esprit *inhabitantis*, mais ce divin Esprit y *habite* dès le moment & dans le moment que cet acte se produit : *exercité pas signatè*. Il est hors de tout doute que la justification est son ouvrage, soit dans le Sacrement, soit préalablement à sa réception, & dans aucun cas elle ne peut être l'ouvrage *inhabitantis*, sinon *exercité* comme nous venons de le dire. Vu la manière de raisonner de l'auteur, je crois que cela lui paroîtra simple, facilement intelligible, & vrai. — Quant à l'attrition, s'il a lu le Journal du 1 Mai, ou le petit ouvrage que j'ai fait imprimer séparément sur cette matière, il n'aura, je pense, point

de peine à comprendre que l'attrition peut être une disposition suffisante pour approcher du Sacrement, quoiqu'insuffisante pour en obtenir le plein effet, qui est la justification.

Les calculs que M. L. P. m'a fait passer sur la population de la France, ne font pas certainement satisfaisans pour ceux qui ont bien voulu s'en tenir aux 25 millions de M. d'Expilly : ils seront fâchés que leur garant se soit trompé de 3 millions, & d'apprendre que la somme totale étoit en 1789 de 28 millions. Pour moi qui ne porte la population de la France qu'à 11. ou 12 millions, je suis un peu moins embarrassé de ce dénombrement, & j'invite M. L. P. à le répéter dans deux ou trois ans d'ici; de même que celui de l'Allemagne avec ses 35 millions, sur-tout si elle a un million sous les armes, comme il le dit \*, & qu'elle continue à l'avoir pendant quelques années (ce qui est nécessaire à la vérification du reste des calculs). Il seroit peut-être plus simple de suivre mes résultats, & les tableaux de la mortalité dont j'ai si constamment présenté le quotient, & que M. de Buffon affuroit être le seul moyen de fixer le degré de population; plutôt que de se perdre dans des suppositions vagues & fausses, & des conséquences qui y sont nécessairement conformes. Ce qui est plus certain encore, c'est qu'en tout cela je ne mets aucune *bile* ni contre les François ni contre les Allemands, que je n'ai jamais cru être estimables ou méprisables en raison directe ou inverse de leur nombre; quoique j'avoue sans effort que la corruption est (toute chose d'ailleurs égale) en proportion assez exacte avec la population.

\* Pas 300 mille; plus de la moitié des troupes de l'empereur & du roi de Prusse étant étrangères à l'Allemagne. Ainsi de ce seul chef le calcul de M. L. P. se réduit, selon lui-même, à 10 millions.



Le cœur est le mot de la dernière énigme.

**J**E ne crains jamais la colique,  
 Mes boyaux sont tous bien tendus ;  
 J'ai le dos & la taille antique,  
 Et les yeux grands & bien fendus.  
 Je prime au bal, & la musique  
 A de moi des soins assidus.  
 Quoique je sois de ma nature  
 D'une très-aimable douceur,  
 Cependant quelquefois je jure,  
 Quand on me touche avec rigueur.  
 Ma vieillesse me fait revivre,  
 Car je vaudrais davantage alors ;  
 Mais, lecteur, comment puis-je vivre,  
 Ayant les tripes hors du corps ?

### T A B L E.

TURQUIE	( Constantinople.	225
RUSSIE	( Petersbourg.	226
POLOGNE	( Varsovie.	227
SUEDE	( Stockholm.	233
ITALIE	{ Rome.	234
	{ Turin.	237
ANGLETERRE	( Londres.	240
ALLEMAGNE	{ Vienne.	249
	{ Manheim.	250
FRANCE	( Paris.	251
FAYS-BAS	( Bruxelles.	255
NOUVELLES DIVERSES.		266